



Double

L'ENSEIGNEMENT à MADAGASCAR

EN 1931



L'ENSEIGNEMENT À MADAGASCAR

EN 1931

MG

AE 13983

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE MADAGASCAR
ET DÉPENDANCES

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

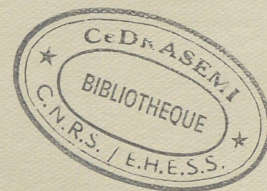
L'ENSEIGNEMENT À MADAGASCAR
EN 1931

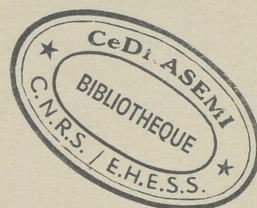


*Illustrations de M. Pierre Heidmann.
Cartes & graphiques du professeur assistant Rasamoelina.*

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT A MADAGASCAR





L'ENSEIGNEMENT DES INDIGÈNES.

APERÇU HISTORIQUE.

De toutes les régions de Madagascar, il n'en était guère qu'une, la région des Hauts-Plateaux, qui possédât des établissements scolaires en 1896, au moment de l'occupation française. Denses chez les Merina, plus clairsemées chez les Betsileo, disséminées chez les Sihanaka, les écoles n'existaient pour ainsi dire dans aucune des régions côtières, sauf en quelques rares points de la côte orientale. Le royaume de l'Imerina avait bien tenté cependant de donner une réglementation à l'enseignement & le Code des 305 articles, promulgué en 1881, consacrait à l'instruction ses articles 266 à 301. En théorie, l'enseignement était obligatoire pour tous les enfants entre huit & seize ans; les écoles étaient ouvertes par autorisation du « chef de l'enseignement », construites d'ailleurs aux frais des villages, qui devaient supporter également la charge de rétribuer l'instituteur; mais, si le principe de l'obligation scolaire était hautement affirmé, force est de reconnaître que les programmes des études & les examens

qui devaient en être la sanction restaient choses assez imprécises. Il était entendu que le premier degré d'instruction comprenait la lecture & le calcul jusqu'à la règle de trois & que les élèves ayant atteint ce niveau de connaissances recevraient un certificat leur permettant de quitter l'école, même sans attendre l'âge réglementaire. S'ils désiraient poursuivre leurs études, ils y étaient, certes, autorisés & même encouragés, mais les prescriptions du Code devenaient vagues. L'article 291 se bornait à dire que les instituteurs «étaient libres de faire ce qu'ils jugeaient bon dans l'intérêt de l'enseignement»; un examen supérieur était en outre prévu pour les disciples persévérants & «un autre examen encore plus élevé» pour ceux qui seraient à même d'être désignés comme instituteurs. A part, toutefois, la mention d'un diplôme spécial délivré à la suite de cet examen & la recommandation impérative faite aux maîtres «de déployer tous leurs efforts en vue d'assurer les progrès de leur école», le Code restait muet sur le savoir dont ils devaient faire preuve & sur la manière dont ils devaient l'utiliser au profit de leurs élèves. Tout au plus était-il prévu que dans chaque village serait placé un «masoivoho», c'est-à-dire un surveillant, ou, si l'on veut une traduction plus exacte, «un œil du dehors», du chef de l'enseignement, pour surveiller les écoles & le progrès des études. Un système d'amendes devait garantir & la régularité des maîtres & la fréquentation scolaire des enfants.

En pratique, cette institution même des «masoivoho» —

imaginée sans doute pour créer une sorte d'enseignement d'Etat sans bourse délier, pour se servir des missions en les subordonnant au gouvernement — se retourna promptement contre son créateur. Il n'était guère difficile, en effet, aux missions de faire choisir comme surveillants les candidats dont le dévouement leur était acquis, & bien avant 1896, les « masoivoho » avaient cessé d'être les agents du gouvernement pour devenir sans conteste les représentants officiels des différentes confessions. L'œuvre scolaire restait ainsi entièrement entre les mains des missions religieuses — missions protestantes anglaises installées en Imerina, avec des alternatives de faveur ou de disgrâce, depuis 1820, ou mission catholique arrivée à Tananarive en 1862 —. Le Code des 305 articles ne prévoyait-il pas que « tout étranger venu pour professer dans les écoles pouvait enseigner & aider à l'amélioration de l'instruction » ? que « les missionnaires & évangélistes pouvaient faire passer les examens dans les écoles fondées par eux, sous réserve d'informer le gouvernement » ? On peut donc dire qu'avant l'occupation française, les seuls établissements scolaires existants étaient des établissements religieux, que religion & instruction étaient confondues, que les mêmes édifices servaient au culte & à la classe, accueilleraient élèves & catéchumènes, enfants & adultes, ce qui explique du reste les statistiques autrefois établies par les différentes missions & dont les chiffres ne laissent pas que d'être impressionnants. Ces statistiques ne sauraient éveiller de surprise que si l'on oublie que chaque école était église,

chaque église école; que les dénombrements faits englobaient forcément tous les jeunes malgaches qui, à un titre quelconque, fréquentaient les lieux primordialement destinés à la célébration du culte. La distinction s'établira peu à peu entre l'église ou le temple & l'école; mais à la date où les Français s'installèrent définitivement à Madagascar, nul ne s'en était encore avisé. Les missions poursuivaient de pair & sous le même toit, leur œuvre religieuse & leur œuvre scolaire. Leurs zones d'influence respectives étaient les suivantes : la London Missionary Society dans le Betsileo (Fianarantsoa) & surtout dans l'Imerina, dont elle s'était réservé l'évangélisation à l'exclusion de toute autre mission protestante (sauf dans le secteur très restreint d'Ari-
vonimamo, laissé à la Friends Foreign Mission Association); la Mission norvégienne dans le Vakinankaratra (région de Betafo, Antsirabe) & dans le Betsileo; la Mission anglicane sur quelques points des Hauts-Plateaux & davantage sur la côte Est, près de Mahanoro & d'Andevoranto; la Mission luthérienne d'Amérique dans la région de Fort-Dauphin. Enfin, la Mission catholique, dont les efforts s'étaient longtemps limités à nos anciennes possessions de Sainte-Marie & de Nossi-Bé, avait, depuis 1862, pris pied dans l'Imerina, le Betsileo & à Tamatave. De l'examen des statistiques, partielles le plus souvent, publiées par ces missions ou par le gouvernement hova, il ressort qu'une moyenne de 2.000 établissements, dont près de 600 catholiques, accueillaient quelque 170.000 élèves ou jeunes fidèles. Parmi ces établis-

sements, il y a lieu d'ailleurs de distinguer entre les écoles de campagne, dont la plupart étaient dirigées par des instituteurs indigènes sans titres, & les écoles élémentaires & supérieures de villes, placées sous le contrôle de maîtres européens ou indigènes souvent fort expérimentés. La valeur des écoles était donc naturellement très inégale; mais partout l'enseignement était subordonné à l'instruction religieuse; l'école était avant tout la préparation du « fiangonana », c'est-à-dire de la communauté religieuse.

Sans compter l'influence qu'elle devait avoir sur la forme même de l'œuvre scolaire des missions, l'occupation française transforma partiellement leur organisation matérielle. En ce qui concerne les catholiques, en effet, un contrat intervint entre le Gouvernement français & les Frères des Écoles chrétiennes, contrat aux termes duquel quinze frères devaient, pendant vingt ans, être envoyés à la Colonie pour y enseigner aux frais du budget local. Une école de filles fut créée dans des conditions analogues & confiée aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Du côté des sociétés religieuses protestantes, la situation se trouva également modifiée par l'arrivée à Madagascar de missionnaires appartenant à la Société des Missions évangéliques de Paris. La Colonie prit immédiatement à sa charge une de leurs écoles à Tananarive pour affirmer sa neutralité entre catholiques & protestants & elle leur céda bientôt, en vue d'installer une école normale, une importante propriété aux abords mêmes de la capitale. Enfin, à la suite d'un accord, conclu entre les missions de Londres

& la Mission Protestante française, la London Missionary Society céda à cette dernière toutes ses écoles de l'Imerina & du Betsileo. Elle n'abandonna cependant la direction de l'œuvre religieuse que dans la moitié des districts, &, de ce fait, la tâche particulière accomplie par la Mission de Paris se distingua mal, en maint endroit, de celle de la London Missionary Society. Cette situation ne prit fin qu'en 1900, date à laquelle la Mission Protestante française rétrocéda à la London Missionary Society les écoles qu'elle dirigeait dans les localités où elle n'assumait pas l'œuvre d'évangélisation.

D'autre part, pendant toute la période qui s'écoula entre le début de l'occupation & 1903, si la Colonie se donna pour tâche de créer des écoles non confessionnelles, elle ne se proposa nullement de se substituer aux missions, mais bien d'organiser avec leur collaboration l'œuvre qu'elle entreprenait. Le général Gallieni s'attacha, toutefois, à définir immédiatement les principes qu'il entendait suivre : enseignement à plusieurs degrés; enseignement orienté dans un sens résolument pratique; enseignement bilingue, enfin, dans lequel on donnerait au français une place de premier plan. Ces dispositions se manifestèrent dès les premières circulaires relatives à l'éducation des indigènes, — circulaires du 5 octobre & du 11 novembre 1896, — & elles se précisèrent, chaque fois davantage, dans les arrêtés successifs du 16 avril 1899 & du 25 mars 1901. Sans doute, bien que fût admise la conception d'une répartition des établissements scolaires en trois échelons : écoles primaires proprement dites,

écoles régionales, écoles supérieures, la distinction ne se fit pas immédiatement avec toute la netteté qu'elle a acquise depuis, entre les écoles du 2^e & du 3^e degré; sans doute aussi l'organisation des écoles régionales donna lieu à des hésitations & à des retouches : conçues d'abord pour ne former que des apprentis & une main-d'œuvre agricole expérimentée, elles se virent substituer, dans certains centres, des écoles normales & administratives pour répondre aux besoins croissants du gouvernement local de préparer des fonctionnaires indigènes. Les sections administratives se développèrent à leur tour en écoles autonomes; mais l'idée générale resta identique : donner une instruction utilitaire, au meilleur sens du terme, une instruction qui conduisît un nombre restreint de jeunes gens, soigneusement choisis, vers des métiers bien déterminés & évitât ainsi la formation néfaste de déclassés; une instruction qui s'efforçât de doter les élèves, en même temps que des connaissances générales indispensables, du savoir professionnel nécessaire à l'exercice de leur métier futur, intellectuel ou manuel.

En application de ces principes, la Colonie entreprit, dès 1897, d'ouvrir progressivement des écoles des différents degrés, d'après les programmes-types qu'elle s'était fixés; mais elle voulut aussi convier les missions à participer à son effort, les y encourager par des avantages matériels & arriver par là à une unité de doctrine & à une direction d'ensemble.

Pour son propre compte, l'administration locale commença par la création d'écoles supérieures : l'École de Méde-

cine pour former des praticiens indigènes; l'École Professionnelle pour donner au pays des artisans, des ouvriers d'art & de bons contremaîtres; l'École Le Myre de Vilers pour fournir aux divers services & au commerce des collaborateurs & des auxiliaires instruits. Des écoles régionales, des écoles normales furent graduellement fondées dans les provinces, à Fianarantsoa, Ambositra, Analalava, Mahanoro. Enfin, des écoles primaires rurales s'installèrent peu à peu jusque dans les régions côtières, à l'abri des postes militaires, au fur & à mesure des progrès de la pacification.

En ce qui concerne les missions, un système de subventions compensa les sacrifices qu'elles consentaient pour réorganiser l'enseignement sur le modèle des établissements officiels. Les écoles confessionnelles étaient rangées en catégories, selon qu'elles suivaient les programmes des écoles régionales d'apprentissage ou des écoles normales, le programme intégral des écoles primaires ou simplement un programme restreint. Les deux premières catégories seules pouvaient être subventionnées; la Colonie prenait alors à sa charge une part, plus ou moins grande suivant les résultats obtenus, du traitement des instituteurs brevetés & des contremaîtres de ces établissements. A partir de l'arrêté de mars 1901, du reste, les modalités prévues pour l'octroi des subventions furent nettement fixées : taux de participation au traitement des maîtres, gratification supplémentaire pour l'installation matérielle des écoles, allocations variant suivant le nombre d'élèves ayant terminé leur apprentissage. Mais, par contre,

le même arrêté distinguait, pour la première fois, l'œuvre scolaire & l'œuvre religieuse des missions. Il séparait les écoles proprement dites des autres établissements privés qu'il désignait sous le nom d'«écoles d'église». «Les établissements privés à la tête desquels il n'y a pas de maîtres brevetés, disait-il, ne sont pas considérés comme assurant le service public de l'enseignement.» Seules étaient donc classées comme écoles véritables celles dont les instituteurs avaient des titres suffisants pour assurer à l'enseignement donné le niveau requis par les programmes officiels.

En 1903, lorsque les instructions du Ministère des Colonies prescrivaient au gouvernement local de réserver, pour le développement de son œuvre scolaire propre, toutes les ressources dont il pouvait disposer, le nombre des écoles confessionnelles classées était de 469, dont 60 seulement en 2^e & 26 en 1^{re} catégorie; 46.216 élèves les fréquentaient. En face de ces établissements, la Colonie avait en six ans créé 280 écoles primaires rurales, 6 écoles régionales dont 3 avec sections normale & administrative, 3 écoles supérieures enfin, avec un effectif scolaire total de 20.023. Par suite, d'ailleurs, d'une entente entre le Service de l'enseignement & les missions, — entente aux termes de laquelle il ne devait pas être fondé d'école officielle là où existait déjà une école privée, — la majorité des écoles officielles (179 sur 280) se trouvait par la force des choses dans les régions excentriques ou dans les districts les moins peuplés des régions centrales; mais cet inconvénient trouvait sa compensation dans

le fait que le principe de la non-concurrence garantissait l'extension équitable du réseau scolaire dans toutes les parties de l'île.

Avec les instructions ministérielles de février & décembre 1903, de nouvelles relations allaient s'établir entre l'Administration & l'enseignement privé. La première conséquence de ces instructions fut la résiliation du contrat antérieurement conclu avec les Frères des Écoles chrétiennes & les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, le payement amiable d'indemnités & la suppression des avantages accordés à la Mission Protestante française. Une conséquence plus lointaine, mais de portée plus générale, fut la promulgation de l'arrêté du 25 janvier 1904, qui, outre le retrait de toute subvention aux écoles confessionnelles, fixa leur nouveau statut. La suppression de l'aide matérielle prêtée par la Colonie aux missions pouvait aboutir, en effet, à une diminution du nombre des écoles primaires & à l'accroissement parallèle des écoles d'église à programme restreint, à tendances plus religieuses qu'éducatives. Il parut donc indispensable de prendre des mesures pour que le niveau de l'enseignement élémentaire ne fût pas abaissé & que le caractère de l'instruction donnée dans les écoles de tous les degrés ne fût pas changé. Ces mesures furent les suivantes : le caractère scolaire ne fut officiellement reconnu qu'aux seuls établissements, dirigés par des maîtres européens qualifiés ou des instituteurs indigènes brevetés, où l'on appliquait les programmes des écoles primaires officielles. Tous les établissements ne remplissant pas

ces conditions furent considérés comme édifices cultuels & il fut du reste interdit d'y recevoir, pour les instruire, des enfants de plus de 13 ans, sauf à titre de séminaristes ou d'évangélistes. Enfin, les écoles privées proprement dites ne purent être ouvertes qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Gouverneur général.

L'arrêté du 23 novembre 1906, en réglementant le régime de l'autorisation, fut l'aboutissement logique des dispositions antérieurement prises. Ses prescriptions sont encore valables, & méritent à ce titre d'être brièvement analysées. Aux maîtres, il était demandé de posséder les brevets ou certificats de capacité exigibles dans l'enseignement officiel, ou, lorsqu'il s'agissait de missionnaires étrangers, de justifier de titres reconnus comme équivalents. Quant aux locaux, ils devaient répondre aux règles sanitaires usuelles &, en particulier, être suffisamment spacieux pour la population scolaire qu'ils comptaient recevoir. Sous ces réserves indispensables, les établissements privés pouvaient fonctionner sans entrave & admettre des enfants des deux sexes dans les mêmes conditions d'âge & de recrutement que les écoles officielles. D'autre part, en dehors des écoles proprement dites, tout indigène adulte, sachant parler & écrire sa langue maternelle, pouvait être autorisé à ouvrir une garderie pour enfants de moins de 12 ans, dans un rayon de 6 kilomètres d'un autre établissement scolaire (limite d'ailleurs réduite aujourd'hui à 5 kilomètres dans le cas d'une école officielle, à 3 dans celui d'une école privée). Enfin, sous aucun prétexte, les écoles ou gar-

deries ne pouvaient être installées dans un temple, une église, ou un édifice quelconque consacré au culte.

L'arrêté du 23 novembre 1906 avait donc l'avantage de définir clairement les conditions d'ouverture & de fonctionnement des écoles privées sans nuire à la liberté des différentes missions, de séparer définitivement les établissements scolaires de tout autre établissement plus ou moins similaire, de laisser enfin une grande latitude pour la création de garderies confessionnelles partout où l'enseignement proprement dit ne pouvait encore être donné.

Tandis que se stabilisait ainsi le statut de l'enseignement privé, l'enseignement officiel, de son côté, précisait graduellement son organisation & s'orientait de plus en plus nettement vers sa forme actuelle. La ligne de démarcation était plus fermement tracée entre les établissements des trois degrés. N'étaient plus considérées comme écoles supérieures que l'Ecole Professionnelle de Tananarive, l'École de Médecine, jusque-là autonomes, mais rattachées en 1907 au Service de l'Enseignement, les écoles normales, administratives & commerciale de la capitale, qui, la même année, furent groupées, sous le contrôle d'un directeur unique, en conservant la dénomination d'École Le Myre de Vilers, autrefois réservée à l'École normale. Au 2^e degré, d'autre part, le régime des écoles régionales devint uniforme à compter de 1909 & l'on distingua, dans chacune d'elles, une section d'enseignement général destinée à préparer des candidats à l'Ecole Le Myre de Vilers & une section professionnelle qui

se consacra à la formation des apprentis. Les établissements régionaux réservés aux jeunes filles malgaches se réorganisèrent sur un modèle analogue sous le nom d'écoles ménagères; elles comprirent une section, où les élèves purent continuer les études commencées à l'école primaire tout en acquérant des notions pratiques sur la bonne tenue d'un intérieur, & une section plus strictement professionnelle où il leur était loisible d'apprendre un métier manuel, de devenir dentellières, brodeuses ou chapelières. Dès 1908, en outre, on s'efforça de mieux adapter à la mentalité & aux besoins véritables des indigènes les programmes des écoles primaires du 1^{er} degré, qui comportaient jusqu'alors l'étude de la langue française & de la langue malgache, de la lecture, de l'écriture, du système métrique, l'histoire de la France dans ses rapports avec Madagascar, la géographie de la France & de Madagascar, des leçons de choses s'appliquant à l'agriculture & à l'hygiène, du dessin & des travaux pratiques (travaux agricoles pour les garçons, travaux à l'aiguille pour les filles). Si l'enseignement pratique subsista intact, par contre l'enseignement théorique fut simplifié, gradué plus rationnellement, rendu plus pratiquement applicable par les instructions concrètes & détaillées données aux maîtres dans le bulletin de l'enseignement : *l'école Franco-Malgache*. Les écoles furent aussi dotées de livres spécialement rédigés pour les enfants indigènes : syllabaire, livre de lecture française, livre de notions usuelles, livre d'arithmétique. Enfin, le passage d'un degré d'enseignement à

l'autre fut l'objet d'une réglementation plus rigoureuse; les élèves des écoles régionales & supérieures ne furent plus recrutés que par voie de concours, &, pour éviter que les candidats éliminés à la sortie des écoles régionales ne devinssent des déchets sociaux, ces établissements n'admettent que des indigènes de moins de 14 ans, qui, en cas d'échec à la fin de leur scolarité, pouvaient encore facilement retourner à la terre ou apprendre un métier manuel. Le principe de proportionner la sélection au nombre des situations accessibles s'affirmait donc clairement, mais, en même temps, afin de n'écarter de ce choix aucun élève intelligent pour des raisons d'ordre matériel, on décidait d'accorder des bourses & des allocations aux enfants méritants & nécessiteux des écoles régionales & des écoles supérieures.

L'effort accompli de 1903 à 1910 fut considérable, puisque, à cette date, 14 écoles du second degré, dont 6 de filles, & 781 écoles primaires étaient en plein fonctionnement avec 726 & 45.548 élèves respectivement. Libéré du contrat de non-concurrence, l'enseignement officiel avait pu s'établir partout où la population désirait l'instruction & était apte à la recevoir; aussi l'accroissement du nombre des écoles avait-il été proportionnellement plus grand dans la région centrale que dans les zones excentriques. Mais cet effort fait pour rattraper, dans une partie de l'île, un retard antérieur involontaire n'impliquait en rien que le Service de l'Enseignement renonçât à son souci constant de décentraliser l'instruction en ne négligeant autant que possible aucune

circonscription administrative. Il avait même affirmé ses préoccupations à ce sujet en créant des écoles du second degré à Tamatave, Maroantsetra, Vangaindrano (côte est), & à Morondava (côte ouest); en accentuant aussi à partir de 1907 le recrutement régional de l'École Le Myre de Vilers pour y préparer des fonctionnaires originaires des pays côtiers, plus propres à exercer une action immédiate sur leurs compatriotes ou leurs élèves.

D'autres innovations, que l'expérience fit bientôt abandonner entièrement ou partiellement, furent tentées entre 1910 & 1914. Un essai fut ainsi fait pour donner dans l'enseignement, même au degré élémentaire, une prédominance marquée à l'étude du français. Une telle tentative n'aurait eu quelque chance de réussite que si la Colonie avait disposé d'un nombre d'écoles assez élevé pour accueillir toute la population enfantine & si chacune de ces écoles avait été dirigée par un maître européen ou un indigène rompu à toutes les difficultés & les finesses du français. En fait, les écoles n'étant guère à même d'instruire à cette époque qu'un dixième des enfants d'âge scolaire, l'entreprise se heurtait à une impossibilité matérielle & l'essai tenté pour obtenir l'assimilation linguistique n'obtint pas le résultat espéré.

Des considérations nées de circonstances passagères conduisirent, d'autre part, en ce qui concerne l'enseignement professionnel, à une expérience qui ne fut pas heureuse. Devant le fait que les élèves sortant des sections industrielles & de l'École Professionnelle de Tananarive trouvaient mal-

aisément, en raison de la situation économique de la Colonie, à exercer leur métier à la fin de leur apprentissage, on conclut que le seul moyen de leur procurer un emploi dans l'industrie était de les placer le plus vite possible comme apprentis dans des entreprises privées ou publiques, où ils pourraient ensuite rester comme ouvriers. On décida donc de supprimer purement & simplement l'École Professionnelle de Tananarive, de transformer les sections industrielles des écoles régionales en cours préparatoires de pré-apprentissage & d'assurer la formation des ouvriers indigènes exclusivement par la répartition des élèves dans des ateliers de production des grands centres, où l'on institua des sections d'apprentissage. Il y avait, sans nul doute, dans cette conception, une certaine part de vérité : il existe, en effet, une différence notable entre le milieu dans lequel est formé l'élève d'une école professionnelle & le milieu dans lequel il est appelé à exercer son métier ; il n'est donc pas sans intérêt qu'un apprenti termine son initiation là même où il devra travailler. Mais, par contre, placer l'enfant presque à sa sortie de l'école du 1^{er} degré dans un atelier où le rendement est l'idée maîtresse, c'était fausser la conception même de l'apprentissage systématique, qui suppose des essais successifs, patients & parfois dispendieux, dans chacune des branches de la profession choisie. En fait, on s'aperçut vite que dans les usines où ils étaient embauchés, les apprentis étaient trop souvent livrés à eux-mêmes, chargés de travaux simples à l'excès & toujours identiques, employés parfois comme

simples manœuvres plutôt que comme ouvriers. Les inconvénients qui se révélaient à l'usage firent chercher alors une solution mixte, qui permît de ne pas renoncer à l'habileté manuelle acquise par l'apprentissage dans un atelier de production, tout en donnant aux futurs ouvriers les notions techniques qui justifiaient les procédés du métier; une solution, en d'autres termes, qui conciliât les deux systèmes & dans laquelle l'école vînt en aide à l'atelier. Les sections d'apprentissage furent donc maintenues, mais on n'y envoya plus les élèves qu'après une préparation technique plus rationnelle de trois ans dans les écoles régionales. On commença en outre à créer des ateliers dans les agglomérations les plus importantes, auprès des principales écoles du 1^{er} degré, afin d'étendre d'autant la valeur & la préparation au métier.

Ces dispositions furent englobées dans l'arrêté qui réorganisa, en février 1916, l'enseignement officiel des indigènes & dont les grandes lignes subsistent jusqu'au moment présent. Cet arrêté fixa définitivement leur place relative aux établissements scolaires des divers degrés; il définit jusque dans le détail les horaires, les programmes, le régime des écoles primaires, des écoles régionales & ménagères, de l'École Le Myre de Vilers & des sections d'apprentissage industriel. On n'y relève qu'une marque du moment où il fut rédigé : la réduction passagère de la durée des études à l'École Le Myre de Vilers. Des menaces assez sérieuses de troubles, aux approches de 1916, firent en effet considérer comme opportun de ramener au minimum le temps de scolarité

passé à Tananarive & d'augmenter d'autant le séjour dans les écoles régionales, où les élèves risquaient moins d'être soumis à de pernicieuses influences.

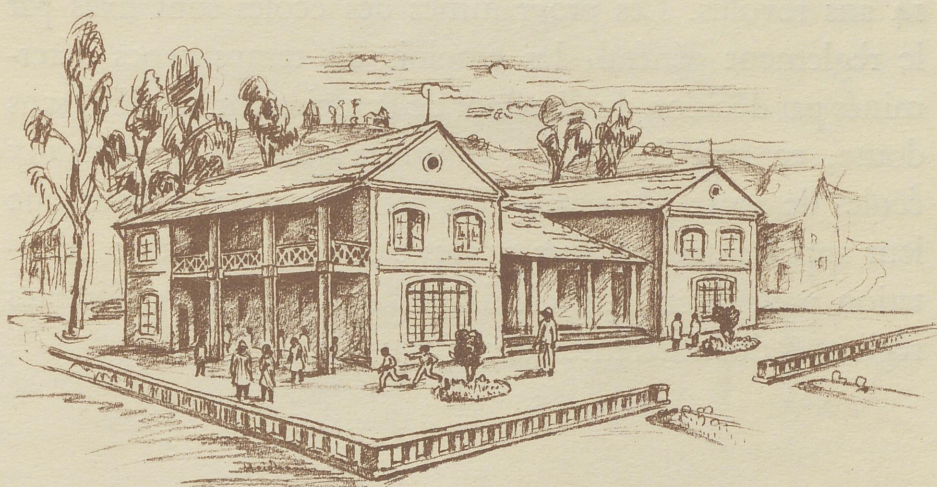
Au cours des quinze années qui suivirent l'arrêté du 14 février 1916, des corrections y furent apportées, qui ne touchaient point aux conceptions générales dont s'était inspiré le Service de l'Enseignement : les principales furent la modification partielle des conditions de recrutement & du concours d'admission aux écoles régionales; la refonte des programmes d'études de l'École Le Myre de Vilers; la réorganisation du régime intérieur de l'École de Médecine; la création d'une nouvelle École Industrielle à Tananarive. L'arrêté du 5 février 1921, qui fixa les modalités de l'enseignement professionnel, ne fit lui-même que développer la tendance, manifestée déjà dans la rédaction de l'arrêté général de 1916, de diriger l'instruction dans un sens éminemment pratique, de former dans chaque région de l'île des ouvriers ainsi que des jeunes gens aptes à devenir d'utiles auxiliaires dans les diverses entreprises de colonisation.

Les mesures prises jusqu'en 1928 témoignent surtout d'une extension progressive du système adopté, d'un effort d'amélioration graduelle. Elles sont maintenues & codifiées dans l'arrêté d'ensemble du 17 janvier 1929, actuellement en vigueur. Cet arrêté est une mise au point, une coordination des données fournies par l'expérience prolongée d'un régime stable. Son apport particulier, c'est la définition plus explicite d'un enseignement bilingue, où la langue maternelle

prend, surtout dans les écoles élémentaires, une place de premier plan, sans nuire pourtant à l'étude du français, truchement indispensable entre Européens & indigènes. C'est encore un souci plus manifeste de régionalisme, qui se traduit par les dispositions adoptées pour faciliter aux autochtones l'accès aux écoles régionales de leur pays & pour permettre l'entrée à l'École Le Myre de Vilers d'élèves provenant de tous les établissements du 2^e degré & par conséquent de toutes les parties de l'île. C'est enfin l'effort fait pour élever le niveau des études dans les écoles supérieures, tant au point de vue de l'enseignement général que de la préparation spécialisée. L'éducation donnée reste dirigée vers des fins pratiques, qu'elle prépare à une profession ou à un métier, mais, en définissant des programmes un peu plus étendus, elle tient compte des progrès déjà réalisés depuis trente-trois ans, du nouveau degré d'évolution atteint par une partie toujours croissante de la population.

ORGANISATION ACTUELLE.

La structure du système scolaire rappelle assez la configuration même de Madagascar, pour qui monte de la côte orientale jusqu'à la région des Hauts-Plateaux : une plaine longue, parallèle à la mer, puis les ressauts successifs de deux falaises. La plaine, ce sont les écoles du 1^{er} degré, dont l'accès est libre, sans autres conditions que des conditions d'âge; les falaises, ce sont les écoles régionales & supérieures des 2^e & 3^e degrés, où l'admission est subordonnée aux épreuves d'un concours. Nous suivrons l'enfant indigène d'échelon en échelon sur le chemin, parfois abrupt, qui le mène au sommet.

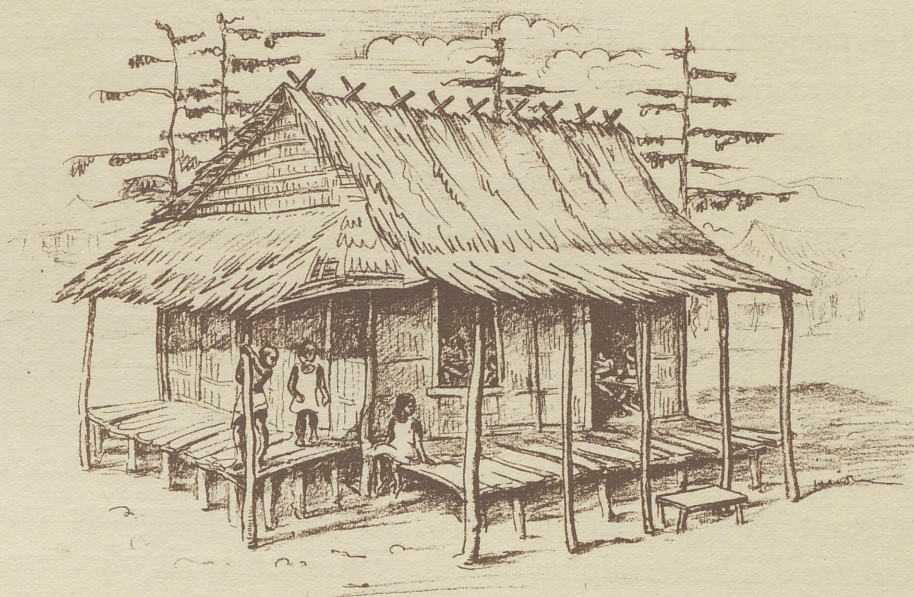


ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.

ÉCOLES DU 1^{er} DEGRÉ.

A lire les textes administratifs, on serait tenté de croire que les écoles élémentaires sont rigidement soumises à un régime uniforme. Un arrêté se prête en effet difficilement aux nuances d'une rédaction littéraire; il a plutôt tendance à prendre une forme impérative. « Les écoles indigènes du 1^{er} degré, dit-il par exemple, sont créées par arrêté du Gouverneur général sur la proposition du directeur de l'enseignement. Elles reçoivent les enfants des deux sexes qui sont admis dans leur huitième année & quittent l'école à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de

14 ans révolus. Les programmes des écoles sont fixés par le règlement général; les emplois du temps types déterminés par décision du directeur de l'enseignement.» Et, sans doute, ce sont là règles communes qui s'appliquent aux écoles de toute l'île; mais elles sont assez larges pour que leur application permette quelque souplesse & une adaptation particulière aux conditions spéciales des différentes régions & des différentes races qui y vivent.



L'aspect matériel des écoles est le symbole même de cette adaptation : bâtiments de bois de la côte, aux toits de ravenale ou de satrana qui débordent en longue varangue sur tout le pourtour; maisons d'école en terre battue, crépies de blanc, couvertes de ce bozaka qui rappelle notre chaume, sur les contreforts des plateaux; groupes scolaires en briques cuites dans l'Imerina & le Vakinankaratra, que coiffent leurs toits de tuiles en pignon, surmontés de la pointe aiguë des paratonnerres. Toutes les écoles, du reste, ne sont point bâties dans des villages; il en est que n'entourent qu'un groupe de quelques cases & que fréquentent les enfants de plusieurs hameaux. D'où de notables & logiques différences dans la répartition des heures d'études : si la clientèle scolaire est limitée à l'agglomération même, les classes ont lieu deux

fois par jour, de 8 à 11 heures & de 14 à 16 heures & demie; si, au contraire, les enfants ont à parcourir quelques kilomètres pour rejoindre l'école, à suivre les sentes étroites qui serpentent au flanc des montagnes & qu'interrompt parfois le cours irrégulier d'un torrent, l'enseignement est donné en une seule séance, de 8 à 13 heures & demie. Même différence voulue en ce qui concerne l'époque où les classes sont interrompues, où les maîtres n'ont qu'à surveiller les travaux d'entretien du jardin scolaire. Loin d'être arbitrairement fixée pour l'ensemble de Madagascar, cette époque est choisie suivant les régions & les provinces, pour permettre aux enfants d'aider les adultes du village au moment le plus favorable pour les cultures ou les récoltes. La fermeture des classes coïncide ainsi selon le lieu avec la préparation des rizières, la cueillette du café ou la fécondation de la vanille. C'est là un effort de liaison entre la vie scolaire & la vie plus générale de la communauté, qui se traduit encore par la forme donnée aux travaux pratiques que comportent les programmes & qui se manifeste jusque dans les méthodes employées pour l'instruction théorique. En ce qui concerne les travaux pratiques, en effet, un terrain de culture est mis, partout ailleurs que dans les grands centres urbains, à la disposition de chaque école. La première place y est réservée aux cultures locales; mais, à côté d'elles, l'instituteur procède à des essais : à l'introduction de plantes étrangères à la région; l'acclimatement des arbres fruitiers d'Europe, l'extension des cultures riches sont ainsi dus pour une bonne part à l'activité

des maîtres; le reboisement des plateaux est aussi dans une certaine mesure leur œuvre. Pour les filles, d'autre part, si les travaux de couture, de coupe & d'assemblage diffèrent peu d'un pays à l'autre, l'influence du milieu se fait sentir dans les ouvrages de sparterie, le tissage des nattes, le tressage des chapeaux, les broderies ou les dentelles qui donnent leur individualité à bon nombre d'établissements élémentaires. Enfin, pour ce qui est de la leçon proprement dite, on s'attache encore à s'élever progressivement de l'expérience journalière, du concret & du visible, pour parvenir aux tout premiers degrés de l'abstraction. L'enseignement de la morale n'est fait que de conseils pratiques & d'observations ayant pour point de départ des faits connus des élèves, incidents habituels de la vie collective en classe ou au village. Pour la géographie, la méthode est analogue, c'est d'abord l'école dont on dresse le plan, puis ses alentours, l'agglomération où elle est construite, la faritany, le canton, la province. L'enfant est amené peu à peu à la notion d'étendue, de distance, à l'idée d'ensemble de Madagascar, de relations possibles de son pays avec le reste du monde & en particulier la France. Ces procédés d'enseignement expérimental sont évidemment plus malaisés en ce qui concerne les autres matières du programme; mais partout le maître s'éloigne le moins possible des données sensibles, que ce soit dans l'enseignement du dessin, du calcul, ou dans l'étude même du français, où la connaissance du mot se rattache à celle de l'objet, où la grammaire est réduite à l'acquisition des notions

strictement indispensables. A l'exception, du reste, du français, toutes les matières sont enseignées en langue malgache, ou, plus exactement, puisque l'expression «langue malgache» suppose une unité linguistique qui n'est pas réalisée, le maître emploie pour ses explications le dialecte de la région, le seul dans lequel l'enfant peut immédiatement profiter des leçons qui lui sont faites.

C'est là un nouvel effort d'adaptation de l'enseignement au milieu & cet effort a même conduit, dans un petit nombre de centres où une forte portion de la population est d'origine indienne, à créer des écoles spéciales où les programmes sont modifiés de façon à laisser les élèves en contact étroit avec leurs traditions propres. Il ne saurait dans ces écoles, dites «écoles hindoues», être question de donner l'instruction en langue malgache; le français y est la langue véhiculaire des connaissances acquises; mais, d'autre part, la moitié de l'emploi du temps est consacrée à l'étude du goudjarati, sous la direction d'un maître particulier, rétribué par la collectivité indienne & choisi par elle, avec l'agrément de l'administration.



La caractéristique essentielle de l'enseignement du 1^{er} degré est donc sa préoccupation de ne pas dépayser le jeune indigène qu'il s'est donné pour tâche de former; de ne pas le dépayser racialement d'abord en l'éloignant trop brusquement des habitudes d'esprit & des coutumes ancestrales, de la langue même qui a servi de moyen d'expression aux générations antérieures; de ne pas le dépayser intellectuellement, d'autre part, en passant prudemment de l'acquis sensoriel à l'idée, en faisant appel à l'observation & au raisonnement plus encore qu'à la mémoire.

Il y aurait, sans doute, exagération manifeste à prétendre que, sur les 1.130 instituteurs que compte le personnel indigène, tous ont réussi à se dégager avec la même aisance du savoir livresque pour donner l'enseignement actif & vivant

que supposent les méthodes dont nous avons tenté ci-dessus d'analyser brièvement les grandes lignes; mais on peut, sans risque d'erreur, estimer aux deux tiers ceux des maîtres qui savent tirer parti de procédés d'éducation tout imprégnés de réalité concrète. A cause de leurs efforts, efforts pénibles & méritoires puisque le chiffre global des enfants admis dans les établissements officiels du 1^{er} degré est de 107.200, — soit de 100 environ par instituteur, — les 877 écoles indigènes actuellement ouvertes s'acquittent, pour le plus grand nombre, du rôle primordial qui leur est dévolu.

Ce rôle, dans un organisme social en voie d'évolution, comme c'est le cas à Madagascar, est de prendre garde que l'enseignement reçu n'aboutisse à éloigner imprudemment l'enfant du milieu dans lequel il devra vivre; la population malgache étant, avant tout, une population agricole, l'école du 1^{er} degré doit rendre à la terre, munie d'un peu plus de connaissances pratiques, la majorité des élèves qu'elle reçoit de la terre; elle doit empêcher l'abandon des villages, un exode dangereux vers les villes & leur prolétariat sans attaches; elle doit élever les enfants des campagnes en vue des professions rurales : cultivateurs, artisans, ouvriers employés sur les concessions.

Pour un petit nombre seulement, élèves qui se distinguent eux-mêmes à l'attention du maître par leur vivacité d'esprit, leurs aptitudes exceptionnelles, leur goût du travail, il devient du devoir de la Colonie de pousser plus loin la culture générale & d'y joindre la préparation professionnelle

sans laquelle cette culture resterait sans usage. Choisir dans la masse les meilleurs éléments, les utiliser pour les besoins mêmes du pays, faire en sorte que tout effort accompli, tout savoir acquis trouve sa récompense par l'octroi d'un poste ou d'un emploi stable, telles sont les données du problème de sélection auxquelles la création d'écoles du 2^e & du 3^e degré essaie de donner une solution. Toutes les écoles indigènes superposées aux écoles élémentaires sont donc de véritables écoles professionnelles, parce qu'elles préparent directement à des fonctions ou des métiers bien déterminés. De plus, le nombre des agents indigènes nécessaires aux différents services administratifs & techniques, aussi bien qu'aux diverses entreprises de colonisation, pouvant être établi avec une approximation de quelques unités, les contingents recrutés peuvent être limités aux besoins réels, en tenant compte d'un déchet inévitable en cours d'études.

ÉCOLES DU SECOND DEGRÉ.

Les établissements scolaires du second degré ont, depuis 1909, pris le nom d'écoles régionales pour les garçons & d'écoles ménagères pour les filles.

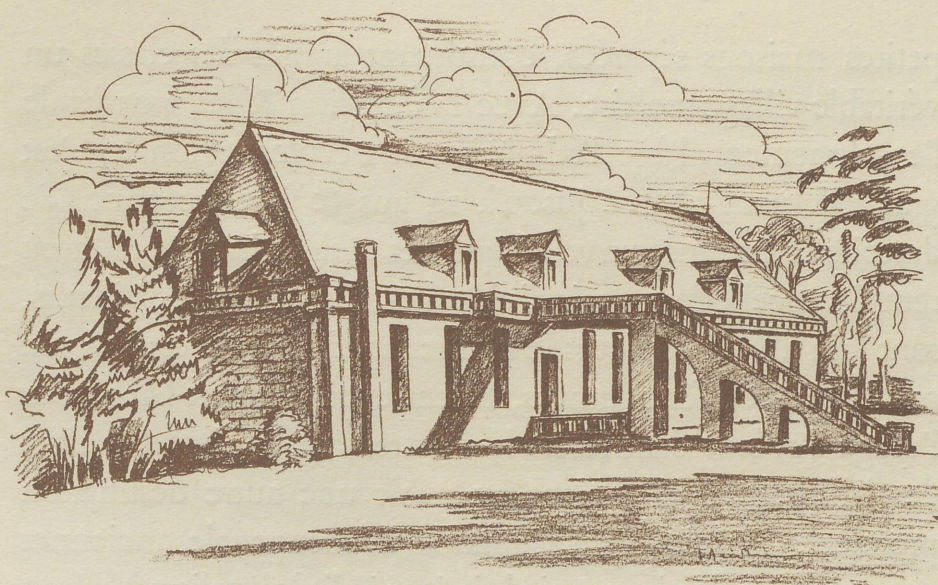
ÉCOLES RÉGIONALES.

Les écoles régionales sont naturellement plus nombreuses, la proportion des élèves de sexe masculin & des élèves de sexe féminin dans les écoles préparatoires du premier degré étant de 72 à 34. En principe, les écoles régionales devaient être ouvertes dans tous les centres urbains importants; elles existent actuellement dans 14 agglomérations où elles ont été fondées successivement : à Fianarantsoa en 1900, à Analalava en 1901, à Antsirabe en 1902, à Ambositra en 1904, à Farafangana en 1905, à Maroantsetra en 1906, à Tamatave & à Mantasoa en 1908, à Maevatanana en 1911, à Morondava en 1912, à Ambatondrazaka en 1913, à Mananjary en 1917, à Majunga en 1920, à Tuléar en 1926; lorsque les villes de Diégo-Suarez, Fort-Dauphin, Manakara auront été pourvues de l'établissement prévu pour chacune d'elles, le but poursuivi sera complètement atteint.

Les zones de recrutement de chaque école sont fixées de manière que toutes les provinces avoisinantes puissent y pré-

senter des candidats avec la même facilité, les habitants des localités, qui sont à distance sensiblement égale de deux établissements du second degré, peuvent à leur gré orienter leurs enfants vers l'un ou l'autre indifféremment. Les élèves sont recrutés par voie de concours & les possibilités de sélection sont des plus étendues, du fait que, sur environ 12.000 élèves garçons représentant l'effectif scolaire du premier degré qui parvient chaque année à l'âge de sortie, 500 à peine, soit un peu moins de 4,2 p. 100, constituent la promotion normale des écoles du second degré. Pour favoriser enfin le recrutement régional, les candidats sont rangés en deux catégories, selon qu'ils sont originaires du pays même ou qu'ils sont nés de parents immigrés (fonctionnaires, par exemple, ou commerçants en résidence temporaire dans la région). La liste d'admission est composée, en premier lieu & pour les deux tiers des places, des candidats de la première catégorie; en second lieu, des candidats pris dans l'ordre de mérite sur le tableau de classement sans tenir compte de la catégorie.

Toutes les écoles régionales comprennent une section d'enseignement général, destinée à la préparation des futurs agents de l'Administration, des comptables & employés du commerce local & de la colonisation, & une section industrielle, où les ouvriers du bois & du fer commencent l'apprentissage de leur métier. Neuf des écoles, en outre, possèdent une section agricole qui pourvoit au recrutement des établissements spéciaux du service de l'agriculture.



La durée des études est de trois années pour toutes les sections, & le régime commun l'internat. L'installation d'une école régionale suppose donc toute une série de bâtiments : classes pour trois promotions successives, ateliers pour les apprentis, dortoirs & réfectoire pour l'ensemble de la population scolaire, terrain de culture, ou tout au moins potager & verger. Chacun de ces éléments se retrouve en effet dans les divers établissements du second degré, mais il n'en découle point que leur aménagement soit uniforme. Dans les plus anciens, comme à Analalava ou à Fianarantsoa, on semble s'être complu à multiplier des dortoirs minuscules, souvenir d'un temps proche du début de l'occupation, où le niveau de l'instruction ne permettait de recruter que des élèves adultes, mariés pour la plupart, qu'il fallait bien loger en

petites maisons séparées, constituant auprès des classes un véritable village scolaire. Avec la diffusion & les progrès de l'enseignement, l'âge d'admission aux écoles régionales s'est graduellement abaissé jusqu'à 14 ans & la conception de dortoirs communs, surveillés par des maîtres indigènes, a pu remplacer celle des cases individuelles. Ces dortoirs, d'ailleurs, sont loin d'avoir toujours le même aspect. S'il en est qui, au cours des dernières années, furent expressément bâtis pour l'usage qui leur était réservé, d'autres ont été installés dans des bâtiments qui avaient pu avoir une autre destination première. C'est ainsi qu'à Mantasoa, ils occupent les anciennes constructions de pierre qui abritaient jadis les ateliers où Jean Laborde dirigeait le travail des ouvriers de la reine Ranavalona, — constructions massives dont les toits à chéneaux sont bordés de lourds balustres, dont les charpentes sont soutenues par d'épais poinçons flanqués d'énormes contrefiches. Avec ses reliques du passé, ses restes de hauts fourneaux, la spacieuse demeure coloniale & la tombe de Jean Laborde, l'école de Mantasoa conserve une certaine grandeur, qu'accroissent encore son isolement à 12 kilomètres de l'agglomération la plus proche & l'étendue de son domaine scolaire de 125 hectares. L'exploitation de ce domaine permet la culture de rizières, la plantation de manioc & de saonjo, l'entretien de jardins potagers, d'un verger, d'une vigne, la mise en valeur d'une ferme avec ses étables, sa bergerie, sa porcherie, ses clapiers & la cohue pittoresque de ses volailles; enfin, sur les collines dénudées, une expérience concluante

de reboisement : eucalyptus & mimosas. Mantasoa, par sa situation même, a pu devenir un véritable centre d'activité agricole; mais il serait erroné de croire que c'est là un exemple unique; la plupart des écoles régionales, sur des espaces plus restreints, ont réussi des tentatives identiques, tout au moins en ce qui concerne la culture des légumes, des fruits & la multiplication des essences forestières. Seules, quelques écoles se trouvent relativement désavantagées, soit, comme à Majunga, parce qu'elles sont construites en plein centre urbain & ne disposent que d'un jardin assez exigu & fort éloigné, soit encore, comme à Maevatana, parce qu'un sol pauvre & ingrat ne permet qu'un maigre rendement. Partout, cependant, l'établissement du second degré possède un terrain de culture, plus ou moins riche selon les conditions particulières de la région, & ce terrain de culture est mis en rapport, non seulement par les élèves spécialisés de la section agricole, mais par leurs condisciples de toutes les autres sections. Ces travaux pratiques absorbent, de la première à la troisième année d'études, un cinquième, un sixième & un septième de l'emploi du temps des sections d'enseignement général elles-mêmes. Quant au programme théorique de ces sections, il comprend l'hygiène, la morale, les langues française & malgache, l'arithmétique, des notions de comptabilité, des connaissances scientifiques usuelles, des leçons d'écriture & de dessin, un peu de solfège & de chant. Ce programme est naturellement réduit pour les sections industrielle & agricole; l'enseignement y prend un caractère pro-

fessionnel & le temps réservé aux cours théoriques diminue, d'année en année, pour permettre aux élèves de consacrer la plus grande partie de leur activité soit aux travaux manuels proprement dits, soit à des leçons spéciales de technologie ou d'agriculture. Dans toutes les sections enfin, l'enseignement n'est plus donné qu'en français, exception faite pour l'étude du malgache. Les élèves des écoles régionales sont destinés en effet, comme fonctionnaires, employés, ouvriers ou contre-mâîtres, à se trouver en rapports aussi fréquents avec les Européens qu'avec leurs compatriotes & la pratique des deux langues leur devient indispensable.

ÉCOLES MÉNAGÈRES.

L'organisation des écoles ménagères réservées aux jeunes filles malgaches est modelée, *mutatis mutandis*, sur celle des écoles régionales. Une section, forcément la moins nombreuse parce que les débouchés en sont rares, donne aux élèves un enseignement général qui leur permettra d'être admises dans les écoles de sages-femmes ou, si elles poursuivent plus loin leurs études, d'entrer dans les cadres de l'Enseignement ou de l'Assistance médicale indigène. Les deux autres sections ont, à des degrés différents, un caractère plus pratique : la section ménagère réserve déjà plus de la moitié de son temps aux leçons de puériculture, d'économie domestique & aux travaux manuels (couture, coupe & assemblage); la section des apprenties, dont le but, plus étroitement défini, est de former des couturières, brodeuses ou dentellières, ne laisse plus que dix heures sur trente à l'instruction théorique. La durée de la scolarité n'est d'ailleurs que de deux ans & les élèves pouvant, en outre, être admises dès leur douzième année, les programmes sont forcément moins élevés que dans les écoles de garçons correspondantes. On se borne à reprendre & à approfondir les matières enseignées à l'école du premier degré, mais exposées cette fois & commentées en français.

La répartition des élèves entre les différentes sections appelle, du reste, quelques remarques. Tandis que jusqu'en

1924, la préférence des familles allait très nettement à la section ménagère au détriment de la section des apprenties, un mouvement se dessine, depuis lors, vers la section plus strictement professionnelle, en raison sans doute du désir de tirer un profit plus immédiat de l'enseignement reçu. Enfin, un véritable engouement s'était manifesté en 1926 & 1927 pour les études qui mènent aux professions de sage-femme ou d'institutrice. Ce mouvement a été enrayé par la Direction de l'Enseignement qui ne souhaitait voir entrer dans l'Administration que des jeunes filles intellectuellement aptes & physiquement robustes; mais le fait n'en est pas moins caractéristique & semble indiquer un état d'esprit nouveau des jeunes filles indigènes, état d'esprit dont le symptôme le plus saillant est l'effort fait par quelques élèves pour préparer le concours d'admission aux cours préparatoires à l'École de Médecine & le succès brillant obtenu par deux d'entre elles, en dépit des difficultés rencontrées.



Il a fallu, en effet, créer des cours spéciaux à la seule école de filles qui applique intégralement les programmes des écoles régionales de garçons. Située tout au haut de Tananarive, au nord de l'ancien palais royal (ce qui justifie d'ailleurs son nom d'Avarad'Rova, c'est-à-dire au nord du palais), cette école étage à flanc de colline des bâtiments de briques, autrefois affectés à quelque autre usage & assez anciens pour que de vénérables glycines en dissimulent les murs de leurs feuilles aiguës & de leurs lourdes grappes mauves. Seule elle dispose d'un internat qui reçoit les élèves des sections générales des autres écoles ménagères, pour les

préparer au Certificat d'aptitude à l'enseignement, à l'examen d'entrée à la Maternité de Tananarive, &, le cas échéant, aux cours préparatoires à l'École de Médecine. Une moyenne de 60 élèves, sur près de 400, poursuit ainsi pendant trois ans à Avarad'Rova les études commencées à Antsirabe, Ambositra ou Fianarantsoa. En 1929, les trois promotions comprenaient, par exemple, 26, 14 & 23 élèves respectivement, &, si l'on note que, cette année, 12 candidates étaient reçues à la Maternité & 8 jugées capables de remplir les fonctions d'institutrice, on constate que les résultats obtenus justifient dans une large mesure les espoirs qu'une minorité de jeunes filles indigènes paraît avoir résolument formés. La plupart, cependant, s'en tiennent encore à l'enseignement plus sommaire qui leur est donné dans les sections ménagères & les sections d'apprenties puisque, en 1929, 355 élèves sur 398 bornaient là leurs ambitions & plus du tiers formait à Tananarive même la clientèle de l'autre école ménagère de la ville : l'école d'Ampasandratsarahoby (c'est-à-dire du tombeau de Ratsarahoby) qui s'est au contraire spécialisée dans la préparation professionnelle d'une élite recherchée d'élèves fort expertes en tous travaux d'aiguille.

Sans méconnaître donc la tendance nouvelle d'un certain nombre de familles indigènes à vouloir pousser plus avant la culture de leurs filles, les chiffres que nous venons de donner ne marquent point la nécessité immédiate de créer pour elles des établissements supérieurs spéciaux. Peut-être

sera-t-on amené, à titre transitoire, à admettre quelques sujets bien doués dans les écoles du troisième degré jusqu'ici réservées aux jeunes gens malgaches, comme on l'a fait exceptionnellement pour l'École de Médecine, mais là se bornera vraisemblablement, pour quelques années encore, la part à consentir à l'élément féminin.



ÉCOLES DU TROISIÈME DEGRÉ.

Les établissements du troisième degré sont tous groupés à Tananarive, dans la partie basse de la ville, au pied des rochers abrupts d'Ampamarinana, d'où l'on précipitait, sous le régime hova, les condamnés à mort : tout contre l'escarpement, s'abaissant jusqu'à la plaine en trois terrasses, l'École Le Myre de Vilers, avec ses deux immenses dortoirs pour plus de 400 internes, les bâtiments de classes de ses six sections, son école primaire annexe, ses cours ombragées de manguiers touffus ; immédiatement à l'ouest les constructions plus modestes de l'École Industrielle, hangars-ateliers ou magasins, parmi lesquels se détachent en tons rouges les deux étages de brique de l'internat ; plus à l'ouest encore, de l'autre côté du champ de courses, au bord des premières rizières de Betsmitatatra, l'École de Médecine, au milieu de l'imposante cité que forme à lui seul l'hôpital indigène de Befelatanana.

Les établissements du troisième degré sont donc les seuls pour lesquels on ait admis, malgré les inconvénients qu'il peut présenter, le principe de centralisation. S'il y a, en effet, un certain risque à enlever à leur province & à leur milieu naturel des jeunes gens de 16 à 25 ans, on ne peut toutefois renoncer à rapprocher, à l'École Le Myre de Vilers, les futurs fonctionnaires de toutes races pour assurer leur

formation homogène avec le maximum de moyens matériels, à proximité des services centraux qui sont à même de détacher, selon les besoins, les techniciens nécessaires à la préparation professionnelle de leurs auxiliaires éventuels — agents des travaux publics, du service topographique, des postes ou chemins de fer. Pour les instituteurs, l'expérience autrefois tentée d'une pluralité d'écoles normales a donné des résultats si médiocres qu'on dut l'abandonner en 1907. Dans les écoles excentriques, le niveau des études restait nettement inférieur & les élèves-maîtres étaient privés du stimulant nécessaire de race à race. En fait, il existait quatre diplômes de fin d'études distincts, correspondant à des degrés bien différents, tellement différents qu'on peut constater, chez les rares brevetés d'Analalava & Mahanoro qu'on rencontre encore à l'heure actuelle dans les écoles, qu'une pratique de longues années n'a pas complètement réussi à compenser l'insuffisance de la formation scolaire. Les écrivains interprètes & les secrétaires seuls peuvent être formés dans leur pays d'origine, sous le contrôle effectif de l'administration qui aura à utiliser ensuite leurs services; aussi l'arrêté du 17 janvier 1929 prévoit-il la création graduelle de sections administratives au chef-lieu de chaque grande région, dans les établissements du second degré, aménagés & agrandis de façon à recevoir un nombre limité d'élèves supplémentaires dont les études seraient prolongées de deux ans & dirigées au point de vue technique par des administrateurs & agents comptables européens. En ce qui concerne

l'École de Médecine, par contre, nulle autre ville que Tananarive ne peut offrir les facilités que les étudiants trouvent dans la capitale pour acquérir expérience & pratique par l'examen clinique de nombreux cas concrets; l'effort fait par la Colonie pour créer un hôpital modèle, ayant pour clientèle la population la plus dense de l'île, ne peut être répété à la même échelle dans d'autres centres; nulle part ailleurs il n'est possible, enfin, de réunir les spécialistes qui doivent collaborer à l'instruction des praticiens indigènes. Tananarive doit donc forcément rester le siège de l'École de Médecine. Il en est de même encore pour l'Ecole Industrielle, dotée d'un outillage complet, moderne, dispendieux, qui ne saurait se retrouver, sous peine de sacrifices pécuniaires disproportionnés avec les résultats à atteindre, dans les ateliers des écoles régionales.

Nous ne nous arrêtons pas ici sur l'organisation de l'École Industrielle que nous aurons ultérieurement l'occasion d'étudier à propos de l'enseignement professionnel, mais il convient d'exposer au moins brièvement le régime & le fonctionnement des établissements supérieurs d'enseignement général.



ECOLE LE MYRE DE VILERS.

L'École Le Myre de Vilers est le dernier organisme de sélection & de filtrage. Destinée à la fois à la préparation des fonctionnaires indigènes & des candidats à l'Ecole de Médecine, elle se doit de n'ouvrir qu'à bon escient les portes de ses six sections : section normale, section administrative, section des Postes & Télégraphes, section topographique, section des Travaux publics, section médicale. Aussi les élèves ne sont-ils recrutés que par voie de concours, ou, plus exactement, d'après leur classement à l'examen du Certificat d'Études du second degré, qui marque la fin de la scolarité dans les écoles régionales. L'examen

n'est pas réservé, du reste, aux seuls élèves sortant de ces établissements officiels, qui ne fournissent guère chaque année que 260 ou 270 candidats sur 600. C'est sur ce nombre total que peut se faire le choix des 220 élèves de chaque promotion de l'Ecole Le Myre de Vilers. Il est évidemment tenu compte, dans la répartition des élèves admis, de la préférence qu'ils indiquent pour telle ou telle section, mais dans la mesure seulement où le permettent le nombre des places disponibles dans chacune &, par conséquent, le rang de classement des candidats. Tous les ans, en effet, l'effectif des diverses sections est fixé suivant les besoins des services, en même temps que le contingent à fournir à chacune d'elles par les différentes zones de recrutement, qui correspondent aux zones de recrutement des écoles régionales. On évite ainsi de réserver exclusivement l'accès de l'enseignement supérieur indigène à la population d'une seule partie de l'île & l'on retrouve sous une nouvelle forme le souci dominant de régionalisme que nous avons vu à plusieurs reprises se manifester. La répartition faite en 1929, par exemple, comprend 109 élèves pour les écoles des plateaux (5 écoles, 122 candidats), 59 pour les écoles de la région est (4 écoles, 75 candidats) & 52 pour les écoles de la région ouest (5 écoles, 71 candidats).

Des deux années que dure la scolarité à l'Ecole Le Myre de Vilers, la première est surtout consacrée à la culture générale, la deuxième à une préparation plus directe à la profession future. Aussi les programmes, qui comportent

d'abord vingt heures de cours communs & environ seize heures de cours spécialisés, deviennent-ils ensuite indépendants pour chaque section. Les matières communes d'enseignement sont le français, le malgache, l'arithmétique, la géométrie, l'écriture, la morale & l'éducation physique. Mais, dès la première année, chaque section reçoit en outre un enseignement spécial. Tandis que les futurs instituteurs suivent des cours de géographie, sciences physiques & naturelles, agriculture, dessin, solfège & passent quelques heures à l'atelier ou au jardin scolaire, les élèves de la section administrative étudient les principes généraux de l'organisation & de la réglementation en vigueur, la géographie politique, la dactylographie & la sténographie; ceux de la section des P. T. T., la géographie, la sténo-dactylographie, les premières notions d'électricité; la section topographique & celle des travaux publics complètent leur instruction au point de vue arithmétique, géométrie, dessin géométrique & topographie; la section médicale enfin suit un programme simple & rationnel de chimie, physique, sciences naturelles & des cours de mathématiques propres à les amener au niveau exigé pendant l'année préparatoire de l'École de Médecine. Au cours de la seconde année d'études, la différenciation s'accroît. La langue malgache, les exercices de traduction, l'étude du français conservent leur place dans toutes les sections, mais dans des proportions & avec des modalités variables. S'il convient, en effet, que les instituteurs poussent plus avant la connaissance de la structure, de la grammaire des deux

langues; s'ils ont besoin d'exprimer leur pensée, sur tout sujet prévu aux programmes, sous la forme malgache & sous la forme française, il importe plus pour les écrivains interprètes de s'initier à la correspondance administrative, à la rédaction de rapports & de comptes rendus, à la traduction de documents. Les candidats à l'Ecole de Médecine doivent, par contre, acquérir une connaissance plus étendue & plus nuancée du français, un vocabulaire plus général; il est même utile de leur donner quelque compréhension des racines latines ou grecques les plus courantes dans la terminologie médicale. Mais si le temps consacré à l'étude du français doit être ainsi sensiblement le même pour la section médicale que pour la section normale, il peut être avantageusement réduit pour les élèves des sections topographique, des travaux publics & des P. T. T., qui devront surtout être en mesure de rédiger en un langage correct de courtes notes professionnelles; l'attention se porte donc, surtout dans leur cas, vers le développement d'une instruction scientifique, tendant à la pratique ultérieure de leur métier.

La lourde charge de cet enseignement multiforme incombe à une douzaine de professeurs choisis parmi les instituteurs européens en service dans la Colonie & à des chargés de cours spéciaux désignés par les différents services techniques, sous la direction d'un professeur des écoles normales de la métropole. Le directeur dispose enfin, pour le fonctionnement de l'internat & l'expédition du travail administratif d'un petit nombre d'auxiliaires indigènes.

Le passage d'une année à l'autre suppose de la part des élèves un travail suffisant pour qu'ils aient obtenu la moyenne des points pour l'ensemble des compositions. A la fin de la deuxième année, cet examen de passage est remplacé par un examen de fin d'études : les élèves de la section normale subissent les épreuves du Certificat d'aptitude à l'enseignement; les élèves des sections administratives & techniques un examen portant sur leur aptitude professionnelle à entrer dans les différents cadres; quant aux élèves de la section médicale, ils se présentent au concours d'admission aux cours préparatoires à l'Ecole de Médecine.



ÉCOLE DE MÉDECINE.

L'admission à l'École de Médecine, en effet, ne se fait pas directement. Les étudiants n'y peuvent entrer qu'après un stage d'un an aux cours préparatoires qui représentent, sur une plus modeste échelle, les études métropolitaines dites du P. C. N., & à la suite d'un nouveau concours. Le séjour à l'Ecole de Médecine même est de quatre ans, avec examen de passage à la fin de chaque année, le quatrième & dernier conférant en cas de succès le diplôme de médecin & le classement dans les cadres de l'Assistance médicale indi-

gène, classement provisoire du reste puisque les élèves sortis diplômés sont encore astreints à un stage d'une année dans les différents centres sanitaires de Tananarive (hôpitaux, dispensaires, maternité), examinés à nouveau à la fin du stage &, en cas de succès seulement, définitivement encadrés.

Cette garantie supplémentaire, toute récente, correspond à la préoccupation croissante du Service de Santé d'élever le niveau des études médicales. Elle complète d'autres mesures tendant à la même fin : sévérité grandissante des jurys, justifiée par un afflux toujours plus grand de candidats & par conséquent facilités accrues de sélection; réduction de l'effectif des promotions; création d'un internat pour permettre aux élèves de travailler à l'abri de tout souci matériel & leur épargner la perte de temps considérable qui résultait d'allées & venues continuelles. Il convient d'ailleurs d'ajouter à ces avantages de l'internat la possibilité de modifier partiellement le recrutement de l'école, qui se trouvait jusqu'ici, par le fait même des circonstances, limité aux populations voisines de Tananarive. Les candidats côtiers se voyaient, en effet, pratiquement écartés par la longueur des études & la difficulté de trouver les ressources nécessaires pour vivre quatre ou cinq ans comme externes à Tananarive. Enfin, pour remédier aux défauts révélés par l'expérience & particulièrement à la tendance trop grande des étudiants à suppléer par la mémoire à l'observation personnelle, à l'examen raisonné de cas concrets, les études ont été organisées de telle sorte que la matinée entière soit consacrée aux cliniques & travaux pratiques

& l'après-midi seule à des cours. Ces cours sont professés par des docteurs européens ou indigènes, pour la plupart choisis parmi le personnel des différentes formations sanitaires; un directeur & un sous-directeur assurent la coordination de cet enseignement. Adapté au degré de connaissances moyen d'étudiants indigènes d'une vingtaine d'années, nettement expérimental sous la forme qui lui a été récemment donnée, il vise surtout à la formation de praticiens habiles, auxiliaires précieux des médecins inspecteurs européens du Service de l'Assistance médicale indigène. Il ne saurait prétendre diriger ses élèves vers les recherches de laboratoire & la culture désintéressée, qui dépassent d'ailleurs le stade d'évolution atteint à Madagascar; mais il offre de sérieuses & réelles garanties d'une solide préparation professionnelle &, par ses programmes, sa durée, la rigidité du contrôle que permettent désormais ses examens périodiques & ses stages, il représente bien le cycle supérieur des études dans les établissements spécialement réservés aux indigènes.

Cet aperçu de l'organisation de l'enseignement général serait cependant incomplet si l'on ne mentionnait la possibilité pour les indigènes d'entrer, à titre individuel, dans les lycées européens. Si, en effet, les formules traditionnelles d'enseignement secondaire conviennent mal à la généralité, si la grande majorité même des fils de notables, de commerçants & de fonctionnaires n'est pas en mesure de suivre avec profit des programmes établis pour de jeunes Français, rompus dès l'enfance à l'usage de leur langue maternelle & en

quelque sorte ataviquement préparés à la culture classique, il est cependant parmi les Malgaches des cas exceptionnels dont il importait de tenir compte : de jeunes enfants placés par les circonstances dans un milieu plus favorable, plus instruit, plus européenisé, dont il convenait de favoriser le développement intellectuel. Un arrêté de 1914 contient à leur égard des dispositions particulières. L'admission des jeunes indigènes dans les lycées peut être autorisée après un examen intérieur, subi devant les professeurs de l'établissement où les candidats désirent entrer — examen portant sur leur aptitude à suivre la classe correspondant approximativement à leur âge —. Cette admission est d'ailleurs subordonnée à un avis favorable du chef de la province où la famille est en résidence, mieux à même que quiconque de fournir d'indispensables renseignements sur le genre de vie, la situation sociale, la valeur morale des parents. De quelque prudence qu'on fasse ainsi preuve, les mesures prises n'en sont pas moins fort libérales, puisqu'elles ont permis d'admettre depuis seize ans quelque 150 élèves malgaches dans les établissements secondaires & que sur ce nombre un dixième à peine a subi avec succès les épreuves du baccalauréat. Cette proportion suffit à elle seule à montrer que l'enseignement secondaire ne répond pas encore aux besoins réels de la clientèle scolaire indigène & qu'on peut s'en tenir actuellement, comme on l'a fait jusqu'ici, à ne pas écarter de cet enseignement les sujets d'élite, parfois brillants, qui peuvent en tirer un véritable profit.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Il est, par contre, une tâche d'un intérêt plus immédiat : c'est l'organisation de l'enseignement professionnel, dont le développement doit être la quote-part du service de l'instruction publique dans la mise en valeur économique de la Colonie.

Il était naturel que l'attention se portât d'abord, dans les premières décades qui ont suivi l'occupation, sur le côté politique du problème éducatif, sur la nécessité d'administrer les peuplades si nombreuses & si diverses de l'île, de les grouper, de les unifier sans leur faire perdre leur individualité propre & par conséquent de former, si possible, dans chaque groupement, les écrivains interprètes, secrétaires, chefs de canton, médecins, instituteurs capables d'encadrer la population indigène sous le contrôle européen. Mais l'essor commercial & industriel pris par Madagascar au cours des années d'après-guerre, l'exécution d'un programme étendu de grands travaux : création de routes, de voies ferrées, aménagement de ports, ont fait passer au premier plan la question de la formation technique des contremaîtres & des ouvriers nécessaires à l'exploitation économique des régions qui seront bientôt desservies par de nouvelles voies de communication & de nouveaux débouchés maritimes. C'est pour donner à l'enseignement profes-

sionnel une place proportionnée à la croissance des industries locales qu'un plan d'ensemble a été établi en 1927 & que l'exécution de ce plan se poursuit dans toute la mesure des ressources financières de la Colonie. L'armature, du reste, préexistait, analogue dans son tracé à celle de l'enseignement général. Comme dans celui-ci, les trois degrés étaient représentés : le premier par quelques ateliers annexés à d'importantes écoles primaires ou construits dans certains chefs-lieux de districts; le deuxième par les sections industrielles des écoles régionales; le troisième par l'Ecole industrielle de Tananarive & les sections d'apprentissage des grandes villes. L'effort fait a donc été surtout un effort d'extension, de mise au point, d'uniformisation & le programme adopté comporte : la multiplication des ateliers ruraux, la réorganisation des sections industrielles des écoles régionales par l'agrandissement de leurs ateliers, la standardisation de leur outillage, la construction de nouveaux locaux à l'usage d'internats, l'accroissement du recrutement, rendu possible par cet aménagement matériel, enfin, la reconstruction & le développement de l'Ecole industrielle de Tananarive.

PREMIER DEGRÉ.

ATELIERS SCOLAIRES PROVINCIAUX.

La distinction antérieurement faite entre ateliers annexés à des écoles du premier degré & ateliers de district a aujourd'hui disparu. Les ateliers scolaires provinciaux sont désormais soumis à une réglementation commune. Construits d'après des plans types, munis d'un outillage sommaire pour les travaux courants du bois & du fer, ils sont édifiés, entretenus & installés par l'administration locale sur les fonds des caisses de rachat de prestations. L'apprentissage y est dirigé par un contremaître du Service de l'Enseignement & cet apprentissage ne vise pas à former des ouvriers spécialisés, mais à initier, dans chaque région, un certain nombre de jeunes indigènes, admis sans conditions d'âge ou de scolarité antérieure, au maniement des outils usuels, à les mettre en mesure d'exécuter les travaux les plus simples de charpenterie & d'ajustage dans leur village ou sur les concessions. Les travaux des apprentis comprennent donc, avant tout, une série d'exercices méthodiques & gradués &, d'autre part, quelques notions élémentaires de dessin. La durée de l'apprentissage est de deux ans, avec possibilité pour les mieux doués d'accomplir une troisième année.

Au nombre de 12 en 1927, de 26 un an après, les ateliers

scolaires provinciaux atteignent déjà actuellement le chiffre de 34, alors que les agglomérations à pourvoir, de l'avis des autorités locales, ne dépassent pas 55 pour l'ensemble de l'île. La majorité des ateliers étant, en outre, situés dans les provinces les plus éloignées des grands centres, leur utilité s'en trouve accrue, du fait que chacun peut fournir tous les ans de dix à vingt apprentis à des pays qui ne disposaient pas jusqu'alors de main-d'œuvre spécialisée. C'est dire que, lorsque toutes les localités prévues seront dotées de leur atelier, un peu plus de huit cents Malgaches auront annuellement acquis au moins la pratique des outils dont l'usage peut leur être le plus précieux dans les circonstances ordinaires de leur existence journalière.

DEUXIÈME DEGRÉ.

SECTIONS INDUSTRIELLES DES ÉCOLES RÉGIONALES.

Au second degré, afin de donner aux sections industrielles l'importance désirée, une mesure préliminaire s'imposait : rompre avec l'habitude d'admettre les élèves des sections générales & les apprentis à une instruction commune, qui incitait trop fréquemment ces derniers, par goût du fonctionnarisme, à tenter des efforts répétés pour remplacer le rabot ou la lime par le porte-plume. Cette mesure a été prise par l'arrêté du 16 avril 1927 qui a établi des examens d'entrée de difficulté différente pour les sections générales & les sections techniques & qui s'est attaché en outre à fixer des conditions d'âge & d'aptitude physique très distinctes dans chacun des deux cas. Les instructions données, de plus, aux maîtres des écoles primaires, ont aidé à relever très sensiblement l'effectif des sections industrielles, passé de 321 en 1926 à 423 en 1930, & susceptible de s'accroître encore dans de notables proportions lorsque les travaux d'agrandissement entrepris auront été partout exécutés. La réfection des ateliers est du reste déjà un fait accompli à Majunga, Antsirabe, Maroantsetra, Morondava;

l'aménagement des bâtiments scolaires est en voie d'achèvement à Analalava, Farafangana, Mananjary, Tuléar; elle se poursuit dans les autres centres. Enfin une école professionnelle est en construction à Diégo-Suarez, pour répondre aux désirs, depuis longtemps exprimés & justifiés, de la population de cette ville commerciale & industrielle. En ce qui concerne l'outillage, d'autre part, des commandes ont été faites & exécutées pour doter chacune des écoles régionales des machines les plus courantes : perceuses, fraiseuses, foreuses, tours parallèles, étaux limeurs, cisailles poinçonneuses pour le fer, scies circulaires, scies à ruban, dégauchisseuses & raboteuses pour le bois.

Ainsi munis de machines-outils simples & robustes, qui sont celles dont l'usage tend à se répandre graduellement à Madagascar, les ateliers des écoles peuvent, le cas échéant, se charger de travaux pour les particuliers ou les services. Mais ce rôle n'est pour eux qu'accessoire. Complément utile d'une préparation professionnelle progressive, il ne peut être & rester qu'un complément. En d'autres termes, l'enseignement donné aux apprentis est avant tout éducatif & ne saurait tendre à la production. Il comporte pendant la première année la pratique des outils à main (bois & fer), la confection d'assemblages simples & d'objets courants. La spécialisation dans les ateliers du bois ou du fer n'a lieu qu'au début de la seconde année; les apprentis apprennent dès lors à se servir des machines-outils, à fabriquer tous les

objets utilisables dans le groupe scolaire : mobilier, matériel d'enseignement, outillage agricole, petit outillage des ateliers mêmes; ils exécutent les réparations des bâtiments de l'école, participent souvent enfin à leur agrandissement ou à leur reconstruction.

SECTIONS SPÉCIALES.

Les établissements du second degré ne forment habituellement que des menuisiers ou des charpentiers, des forgerons ou des ajusteurs; mais, en dehors de ces sous-sections qu'on trouve dans chacun d'eux, des essais ont été tentés dans certaines localités, dotées d'ateliers appropriés, pour préparer des ouvriers spécialistes d'autres catégories, tels que charpentiers de marine, maçons ou tailleurs de pierre.

La section de charpenterie de marine de Maroantsetra, au nord de la baie boisée d'Antongil, fonctionne depuis 1918; elle a fourni la plupart des contremaîtres actuellement employés dans les exploitations de la région & fabrique chaque année une dizaine de bâtiments de 5 à 45 tonnes : chalands, goëlettes, vedettes-remorqueurs. Vatomandry, dont la création a été décidée en 1927, achève par ses propres moyens la construction graduelle des bâtiments nécessaires à une installation définitive : salles de traçage & de gabariage, abri pour le groupe électrogène, hall pour les machines-outils, dortoirs, réfectoire, &c.

A Fianarantsoa, en pays betsileo, parmi une population qui s'intéresse au travail de la pierre, une section de maçons, ouverte en 1928, a trouvé un recrutement facile. Dirigés par un contremaître des Travaux publics, les apprentis ont montré assez d'aptitudes pour pouvoir, dès la fin de la

première année, utiliser dans la pratique leurs connaissances nouvellement acquises.

Enfin, à Majunga, ville de négoce, une section commerciale a été fondée sur la demande de la Chambre de Commerce pour préparer des comptables indigènes dignes de ce nom. Elle fonctionne d'après les principes suivants : recrutement des élèves après un concours comportant les mêmes épreuves que le concours d'entrée à la section d'enseignement général des écoles du second degré; instruction générale sous la direction des maîtres de l'école régionale; cours professionnels donnés par des professeurs choisis par la Chambre de Commerce; admission à ces derniers cours d'auditeurs libres, sans conditions d'examen. Les résultats obtenus dès le début, bien que portant sur un nombre d'élèves encore restreint, n'en sont pas moins assez satisfaisants pour qu'on envisage d'étendre l'expérience à d'autres centres. Les sections commerciales ne sauraient d'ailleurs que rencontrer un succès croissant auprès de la population indigène, du fait qu'elles pourront conduire leurs élèves de plain pied & rapidement à des emplois recherchés.

TROISIÈME DEGRÉ.

Pour les sections du bois & du fer, par contre, l'apprentissage ne peut être considéré comme achevé au sortir de l'école régionale. Les apprentis sont, à ce moment, admis par voie de concours à l'Ecole industrielle de Tananarive ou répartis dans les sections d'apprentissage industriel des centres où existent des ateliers de production ou d'importantes entreprises privées.

SECTIONS D'APPRENTISSAGE INDUSTRIEL.

Actuellement, il existe des sections d'apprentissage industriel à Tananarive, Tamatave, Diégo-Suarez & Majunga, avec les spécialités suivantes : menuiserie ou charpente, ébénisterie, forge, ajustage, charronnage & tannerie. La durée du séjour à l'atelier ou à l'usine est de deux ans; mais les apprentis, qui se distinguent par de réelles aptitudes, sont autorisés à faire une troisième année. Dans chaque section les apprentis, logés, nourris & habillés par la Colonie, sont placés sous l'autorité d'un instituteur qui veille sur la régularité de leur travail, sur leur tenue & leur conduite, notamment en dehors des heures d'atelier & fait les démarches utiles pour faciliter leur placement comme ouvriers à la fin de leur apprentissage. Mais le niveau de la préparation professionnelle dans les sections d'apprentissage ne peut qu'être fonction de l'installation matérielle des entreprises & — malgré le développement de l'activité industrielle à Madagascar — assez rares encore sont les établissements publics ou privés qui disposent d'un outillage complet & entièrement moderne. Le nombre des ouvriers spécialistes formés, notamment en ce qui concerne le travail des métaux, risquerait donc de devenir rapidement insuffisant, eu égard aux besoins actuels, si la Colonie n'avait décidé d'aménager & d'équiper l'École industrielle de façon à en faire une

véritable usine type, réduite dans ses proportions puisque la question rendement n'entre pas en ligne de compte, mais dotée de tous les organes nécessaires à la formation complète & approfondie d'ouvriers des spécialités les plus utiles.

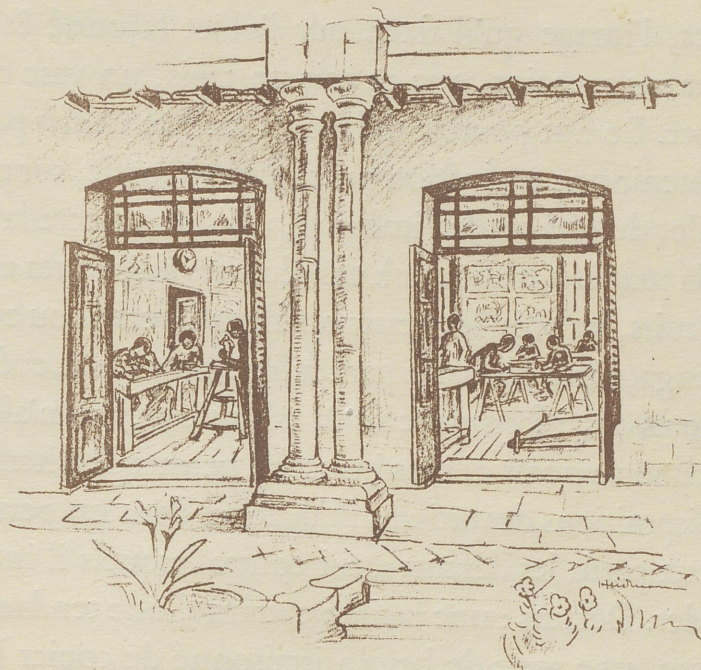


ÉCOLE INDUSTRIELLE.

Depuis 1928, l'École industrielle, dont la direction a été confiée à un Ingénieur des Arts & Métiers, remanie son installation avec sa propre main-d'œuvre, sans interrompre néanmoins ni les cours techniques ni les exercices pratiques prévus par ses programmes. Démolissant graduellement les bâtiments désuets & plantés de guingois qui servaient d'ateliers, elle édifie à leur place, de chaque côté d'une large avenue centrale, un atelier de forge, un atelier d'ajustage, un atelier pour mécaniciens & électriciens, un magasin à bois & à fer, toutes constructions à parois de briques,

supportées par de solides charpentes, avec toits de tôle percés de verrières. Ces bâtiments seront bientôt complétés par un atelier de charpenterie & menuiserie, flanqué d'un hall pour les machines-outils. Enfin, un internat nouveau permettra, dès 1932 au plus tard, de doubler l'effectif des promotions annuelles en le portant de 40 à 80.

Pour la formation des ouvriers menuisiers, charpentiers, ébénistes, des forgerons & des ajusteurs, la durée de l'apprentissage est de deux ans; une année supplémentaire est demandée aux futurs contremaîtres, comme à ceux des apprentis de la section fer qui se spécialisent dans la conduite de groupes électrogènes & aux mécaniciens d'automobiles ou tourneurs fraiseurs. L'enseignement est donné par un chef de travaux, des chefs d'atelier européens & des contremaîtres indigènes. Un maximum d'efficacité pratique lui est garanti par la variété de l'outillage, accru au cours des dernières années de toutes les machines dont les ouvriers peuvent être appelés à diriger le fonctionnement ou assurer la réparation dans les entreprises publiques ou privées qui les emploient. Les progrès matériels réalisés se sont du reste immédiatement traduits par une amélioration sensible du niveau de la préparation professionnelle, qui permet de ne point envisager comme lointain le jour où la main-d'œuvre indigène pourra être encadrée par des contremaîtres de même race, sous le contrôle supérieur d'un petit nombre d'européens.



ATELIERS D'ART APPLIQUÉ.

Les qualités très réelles d'habileté manuelle dont font preuve les jeunes Malgaches lorsqu'ils sont soigneusement & patiemment initiés à la pratique d'un métier, s'associent même à une certaine faculté créatrice & imaginative chez ceux qui, sous notre impulsion, s'orientent vers l'artisanat artistique. La tentative faite par la récente création d'Ateliers d'Art appliqué à Tananarive, dont l'existence se compte encore par mois plutôt que par années, a fourni, sur ce point, des indications caractéristiques sur les aptitudes latentes de l'esprit indigène, quand on l'élève au-dessus de l'imitation servile & qu'on l'encourage à tirer de son propre fonds, de sa vision habituelle

des choses, l'image qu'il fixera sur l'objet façonné & orné tour à tour par ses soins, que ce soit un tapis, un vase ou un bois sculpté. Le but poursuivi dans les ateliers n'était pas, en effet, d'obtenir une traduction purement picturale, sur papier ou sur toile, du réel ou de l'imaginé, mais de vaincre la résistance de la matière, d'aboutir à des réussites artistiques en utilisant les cuirs, les bois, les tresses ou fibres diverses, ou encore le tanimanga, sorte de glaise particulière au pays. Le résultat atteint, après des efforts patients & minutieux, qui n'allèrent pas sans tâtonnements ni sans insuccès, permet de déterminer déjà les dispositions des artisans malgaches dont on peut tirer un heureux parti, les défauts aussi contre lesquels il importe de se garder. Défauts : une facilité extrême, une tendance au mimétisme, une sorte de besoin irraisonné de copier la facture européenne, la manière de tel ou tel modèle. Qualités, par contre : la spontanéité du goût, qui s'affinera ultérieurement & deviendra plus sûr; le sens de la forme en mouvement qui permet de fixer en quelques traits évocateurs, & parfois un peu ironiques, une scène de la vie usuelle, un geste typique, une lutte, une course, une danse; une aisance remarquable à multiplier les combinaisons de lignes géométriques; un sentiment exact des oppositions de couleurs; enfin, en raison même de la nécessité de forcer l'opposition de la matière à l'expression de la chose vue, une véritable faculté de stylisation. Le bilan cependant ne serait pas tout à fait exact si l'on n'y faisait entrer en ligne de compte les possibilités de régression que représentent la propension de l'indi-

gène à reproduire indéfiniment & avec de moins en moins de soin le même modèle, la nonchalance aussi qui le pousse à revenir à la routine, à l'oubli des efforts antérieurs, lorsqu'il ne se sent plus entraîné, guidé, soutenu & au besoin réprimandé par une volonté plus forte & plus persévérante que la sienne. A cette réserve près, il est juste de signaler l'attrait qu'exercent actuellement sur les Malgaches les industries d'art, comme il convient de noter un revirement certain dans l'attitude des élèves admis à l'enseignement du second degré, un affaiblissement marqué du dédain traditionnel à l'égard des métiers manuels &, par conséquent, des facilités nouvelles de recrutement, particulièrement en ce qui concerne les apprentis & ouvriers du fer.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Les jeunes indigènes ayant un certain degré d'instruction ne restent plus guère réfractaires qu'à une forme de l'enseignement professionnel : l'enseignement agricole. Le travail de la terre, même lorsque se joint, à l'activité purement manuelle, l'intelligence de méthodes modernes, la compréhension de toutes les données auxquelles est subordonnée la mise en valeur rationnelle du sol, reste malgré tout dans l'esprit de la population autochtone la tâche autrefois confiée aux esclaves. Les préjugés ataviques des castes riches & aisées ont été hérités plus ou moins consciemment par la grande majorité de ceux des élèves qui réussissent à aller au delà des classes du premier degré, quelle que soit du reste leur origine sociale.

Aussi les établissements spéciaux, relevant du Service de l'agriculture, continuent-ils à être peu recherchés. Des dispositions particulières ont pourtant été adoptées pour en faciliter l'accès. Ces écoles comprennent deux sections : la première pour la formation d'ouvriers agricoles, la seconde pour la préparation de contremaîtres d'agriculture. La première section reçoit sans examen les enfants âgés d'au moins 14 ans. Les élèves de la deuxième section sont recrutés parmi les élèves de la première catégorie, parmi les anciens élèves des sections agricoles des écoles régionales, &, en cas d'insuf-

fisance de candidats, à la suite d'un concours assez aisé comportant des épreuves de français, d'arithmétique & d'agriculture élémentaire.

Malgré la libéralité des conditions fixées pour l'admission, les écoles de l'Ivoloina (Tamatave), de Nanisana (Tananarive) & d'Ambatondrazaka ne comportent qu'un effectif global de 130 élèves.

Les neuf sections agricoles des écoles régionales, il est vrai, ne réunissent, pour l'ensemble des trois promotions, que 102 jeunes indigènes, dont la vocation est du reste assez souvent imposée par le manque de places dans les autres sections. Pendant leur séjour à l'école régionale, l'entretien du domaine scolaire, les travaux pratiques se joignent, en tous cas, à des leçons simples de botanique, d'arboriculture fruitière, de sylviculture & de zootechnie qui leur permettent de suivre efficacement l'enseignement spécial qui leur est ultérieurement donné dans les jardins d'essais & les établissements du service technique.

Le nombre, malheureusement, reste insuffisant & cette situation ne laisserait pas que d'être, pour dire le moins, fâcheuse, si les programmes des écoles du premier degré n'avaient été conçus pour entretenir dans la masse de la population la mentalité rurale, pour répandre peu à peu dans les villages la connaissance des procédés cultureux les plus propres à améliorer le rendement du sol ou des espèces nouvelles qu'il est utile & profitable d'introduire. Les sept heures & demie de travaux pratiques prévues à l'emploi du temps

hebdomadaire, le passage journalier au potager, au verger ou au terrain de reboisement sont la méthode la plus efficace de propagande agricole, & l'extension graduelle des plantations de café, vers le sud, ou de girofle, vers le nord de la côte orientale, le développement surprenant pris par la culture du tabac, particulièrement dans la région de l'Itasy, ont dû beaucoup à l'influence de l'instituteur sur les enfants dont il a la charge, comme à celle, plus diffuse, mais plus intimement agissante, de ces enfants eux-mêmes sur leurs parents & leurs proches. Il importe moins que la majorité des quelque 1.400 élèves qui fréquentent les établissements du second degré se sente attirée de préférence vers le bureau ou l'atelier, s'il en existe plus de 100.000 qui retournent à leurs rizières, à leur coin de terre avec une idée plus nette de ce qu'ils en peuvent tirer, avec des notions plus précises sur sa mise en valeur, qu'ils doivent aux travaux pratiques du jardin scolaire & aux leçons de choses qui les commentent. C'est là le rôle salubre que jouent actuellement l'école du premier degré & les maîtres qui y enseignent &, afin que leur effort ne reste pas stérile, des précautions ont été prises, d'une part, pour leur donner à eux-mêmes les connaissances indispensables pendant leur séjour de deux ans à l'Ecole Le Myre de Vilers, d'autre part, pour que leur enseignement pratique soit conforme aux desiderata du Service de l'agriculture. Les fonctionnaires de ce service visitent donc les terrains de culture des écoles au cours de leurs tournées & donnent aux maîtres les conseils ou les encouragements que motivent

leurs observations. On saisira l'utilité de cette liaison étroite si l'on rappelle que toutes les écoles (à l'exception de celles des villes) sont dotées d'une étendue proportionnelle à l'effectif scolaire. Partout, une partie de ces domaines est obligatoirement réservée aux cultures vivrières (manioc, maïs, saonjo ou pois du Cap), aux arbres fruitiers (bananiers, manguiers, jacquiers, bibassiers sur la côte, pêchers, amandiers, pruniers ou pommiers sur les plateaux). Mais, en outre, des cultures plus riches sont tentées suivant les possibilités des diverses régions : le long de la côte est, vers le nord : la vanille, le café, le girofle, parfois le coton ou le kapok; en descendant vers Vatomandry & Mananjary : le caféier & le cacaoyer; dans le sud-ouest, outre le caféier, la culture de la vigne donne quelques résultats. La vigne se retrouve dans les provinces d'Ambositra & de Fianarantsoa, à côté des mûriers & d'une variété bien plus grande de légumes d'importation européenne. Sur la partie occidentale des Hauts-Plateaux, une préférence raisonnée va vers la culture du tabac. Enfin, 229 écoles possèdent un terrain de reboisement, planté surtout d'eucalyptus & de mimosas. Ces terrains se trouvent naturellement dans la partie centrale de l'île, dénudée depuis des siècles & où il est le plus nécessaire de reconstituer une flore résistante, capable de vivre dans un sol extrêmement appauvri, presque uniquement fait de latérite.

DÉVELOPPEMENT DE L'ŒUVRE SCOLAIRE.

Nous nous sommes attaché, dans les pages précédentes, à définir les grandes lignes de l'organisation de l'enseignement indigène. Quelques chiffres suffiront à donner une idée rapide & exacte du développement pris par cet enseignement.

877 écoles du premier degré ont été progressivement ouvertes & sont fréquentées par 107.200 enfants, 34 ateliers scolaires reçoivent en outre 510 apprentis.

Au second degré, 14 écoles régionales & 5 écoles ménagères fonctionnent actuellement avec un effectif de 1.384 & de 398 élèves ou apprentis respectivement.

Enfin, les établissements du troisième degré comprennent : l'École Le Myre de Vilers (404 élèves), l'École de Médecine & la Maternité (201 élèves), l'École industrielle de Tananarive (87 élèves), les sections d'apprentissage industriel (149 apprentis), les trois écoles d'agriculture (130 élèves).

Il convient d'ajouter le contingent d'une école payante, dite « École Flacourt », qui accueille à Tananarive les fils de notables & compte 106 élèves du premier degré, 213 du second & 29 du troisième.

A côté de ces établissements officiels, les diverses missions possèdent 531 écoles (244 catholiques & 287 protestantes) avec 65.596 élèves, écoles dirigées par des maîtres munis de

titres analogues à ceux des instituteurs des écoles officielles & appliquant sensiblement les mêmes programmes. Vingt-deux de ces établissements comprennent une section supérieure destinée à la préparation d'instituteurs ou d'étudiants en médecine; sept seulement s'adjoignent une section professionnelle. On peut enfin mentionner pour mémoire 387 garderies qui ne peuvent que contribuer accessoirement à l'œuvre scolaire, du fait qu'aucune garantie autre que la connaissance du malgache écrit & parlé n'est exigée des indigènes à qui elles sont confiées par les missions.

Mais, ces garderies mêmes mises à part, il n'en reste pas moins vrai que, grâce aux efforts conjugués de l'enseignement confessionnel, le pourcentage des enfants fréquentant l'école est de plus en plus élevé pour une colonie vieille à peine de 35 ans. Si l'on remarque, en effet, qu'il existe pour l'ensemble de l'île 1.428.623 enfants de moins de 15 ans, dont 40 p. 100, soit 571.450, d'âge scolaire, on constate que les 177.423 élèves des diverses écoles représentent un peu moins du tiers de la population scolaire possible. La proportion varie malheureusement, nous en dirons ci-dessous le motif, avec les diverses régions. Si elle atteint $1/1,7$ chez les Merina, $1/2,2$ chez les Betsileo & $1/2,1$ chez les Sihanaka, races des plateaux, elle tombe à $1/4,6$ chez les Sakalava de la côte ouest, à $1/4,9$ chez les Betsimisaraka, Antaifasy & Antaisaka de la côte est, à $1/11,2$ pour les peuples du sud, à $1/42,6$ pour les Comoriens. On peut laisser de côté le cas exceptionnel des Comores, où la population musulmane se montre réfractaire à l'instruction

donnée dans les écoles & préfère délibérément s'en tenir à l'étude traditionnelle du Coran. Mais il n'en apparaît pas moins que les différentes circonscriptions administratives de la Colonie sont inégalement favorisées en ce qui concerne le développement de l'enseignement.

Il faut rechercher la cause de cette inégalité dans le fait que les écoles officielles existent à peu près seules dans les régions excentriques & côtières, tandis que l'œuvre scolaire des missions vient, dans la région centrale, se surajouter à celle de la Colonie. Les zones d'influence confessionnelle se sont, en effet, peu modifiées depuis l'occupation; aujourd'hui encore, il n'y a que 81 écoles privées sur 531 dans les pays autres que les Hauts-Plateaux. Les missions n'ont pas d'écoles dans les provinces de Maroantsetra, Sainte-Marie, Morombe, Belo, Morondava, Soalala, Port-Bergé, Analalava & Mandritsara; elles ont 1 école dans les provinces de Betroka, Ambovombe, Maintirano, Ankazoabo, Maevatanana; 2 écoles dans celles d'Ifanadiana & d'Antalaha. L'enseignement officiel, par contre, s'est systématiquement occupé d'étendre équitablement son réseau scolaire à toutes les circonscriptions administratives. Dès 1899, 11 écoles étaient créées sur la côte est dans la province de Tamatave, 18 dans celle d'Andevoranto, 7 dans celle de Fénérive, 9 sur la côte ouest entre Majunga & Morondava. Au début, il est vrai, les populations côtières paraissaient encore défiantes à l'égard de l'enseignement. Sakalava, Betsimisaraka & peuples du sud ne voulaient pas d'écoles, n'envoyaient qu'à regret quelques rares enfants dans celles

qu'on leur imposait & considéraient comme une véritable corvée l'obligation scolaire. Aussi les premières écoles de la côte se trouvèrent-elles placées dans ce qu'on pourrait nommer d'anciennes colonies des races du centre, où la population, émigrée de l'Imerina, ou à un moindre degré du Betsileo, était apte à fournir immédiatement un certain nombre d'élèves. Peu à peu, cependant, le désir d'instruction se répandit de proche en proche & en 1906 il y avait déjà plus de 150 écoles pour les régions côtières & un peu moins de 200 pour les plateaux. De 1907 à 1912, contre 94 écoles ouvertes en Imerina & 38 dans le Betsileo, 29 étaient créées chez les Sakalaves, 34 chez les Betsimisaraka, 26 chez les peuples du sud. En 1916, la proportion était de 377 écoles des plateaux contre 295 des pays côtiers. Dès 1926, enfin, cette proportion commençait à se renverser &, aux 408 écoles de la région centrale, correspondent aujourd'hui 469 écoles des régions excentriques.

Cette décentralisation progressive a permis à des élèves de toutes les races de franchir les portes des établissements du second degré & de l'École Le Myre de Vilers & le recrutement régional des fonctionnaires s'en est trouvé considérablement amélioré. C'est ainsi que, dans le Service de l'enseignement lui-même, sur 1.130 instituteurs, 602 sont originaires de l'Imerina & du Vakinankaratra & 528 appartiennent à d'autres peuples. Parmi les professeurs assistants, c'est-à-dire parmi les maîtres les plus instruits, choisis à la suite d'un examen sévère pour enseigner dans les écoles régionales, la proportion est plus faible : 55 Merina sur les 70 que compte l'effectif total.

Ceci tend à prouver que les Merina restent actuellement les mieux préparés à s'adapter à la culture occidentale, leur goût pour l'instruction ayant eu le temps de se développer. Il n'en est pas moins vrai qu'une évolution plus ou moins marquée se constate dans tous les groupements ethniques de la grande île; c'est le cas, sur les Hauts-Plateaux, des Sihanaka & des Bezanozano dont l'esprit est éveillé & assez curieux de choses nouvelles & des Betsileo, tenaces & travailleurs; il en est de même, dans les pays côtiers, des Antaisaka, des Antaifasy & des Antaimorona, chez lesquels se fait sentir le métissage arabe & qui semblent se distinguer par leur compréhension & leur goût du travail; des Tanala, des Sakalava & aussi des Bara, dont le contingent est malheureusement trop peu nombreux, mais qui fournissent eux aussi de bons éléments. Si chez les Tsimihety & les Betsimisaraka, bien doués en apparence, une certaine apathie semble vouloir que les adultes ne tiennent pas toutes les promesses de l'enfance, l'expérience permet du moins, là encore, de noter une amélioration. D'une façon générale le retard qu'on constate en certaines régions semble dû, en dehors de toute question d'aptitudes naturelles, aux moindres facilités qu'ont eues les enfants pour acquérir une instruction même élémentaire : écoles plus rares, disséminées parmi une population de faible densité, occupant de larges espaces en petites agglomérations malaisément accessibles. L'extension graduelle du réseau scolaire peut seule permettre d'éliminer ce facteur d'infériorité, dont on ne saurait faire grief aux indigènes. Cette tâche sera d'ailleurs facilitée

par la réorganisation du service d'inspection : la création depuis 1928 de circonscriptions scolaires, dont les limites coïncident avec celles des grandes régions administratives (Tananarive, Tamatave, Fianarantsoa, Tuléar, Majunga & Diégo), donne les moyens de contrôler de plus près le travail des maîtres par des visites plus fréquentes, qui leur sont un utile stimulant ou un encouragement précieux. En laissant aux diverses circonscriptions, dans le cadre de la réglementation générale, la faculté de fixer les détails du régime des écoles du premier degré, la Direction a voulu profiter des relations plus étroites des inspecteurs locaux avec la population pour donner sa physionomie particulière à l'œuvre scolaire de chaque région, y développer cette œuvre en la faisant comprendre & aimer davantage & poursuivre ainsi plus efficacement les tentatives déjà faites pour dégager de chaque race les éléments propres à collaborer le plus intelligemment & le plus loyalement à la tâche colonisatrice que nous avons assumée.

ENSEIGNEMENT DES EUROPÉENS.

Tandis que, pour les indigènes, il convenait de créer des écoles d'un type spécial, où l'enseignement ne fût pas simplement calqué sur l'enseignement métropolitain, où le niveau de l'instruction correspondît toujours au degré d'évolution réellement atteint & ne se trouvât point arbitrairement fixé par des programmes importés de France, le problème était différent quand il s'agissait des établissements scolaires destinés aux enfants européens. Il importait que ces derniers ne fussent pas privés des moyens qui leur sont donnés en France de poursuivre leurs études au delà du stade élémentaire & secondaire, & c'est en fonction de la préparation de ces futurs élèves des facultés, des écoles de droit & de médecine qu'il a fallu, avant toutes choses, organiser les écoles & les lycées de la Colonie, permettre le passage des classes primaires aux classes secondaires par un système de bourses, donner aux différents degrés une éducation de même nature & de même niveau que dans la métropole, créer des examens dont l'équivalence fût nettement établie, éviter en un mot qu'il y eût solution de continuité, à aucun moment des études, du seul fait du voyage de Madagascar en France. Nous aurons ultérieurement à déterminer dans quelle mesure cette conception de l'enseignement est réellement

adaptée aux besoins des familles définitivement installées à la Colonie, mais il faut constater qu'à l'égard au moins des élèves qui sont destinés à poursuivre leurs études en France, l'essentiel a été accompli pour les mettre en état de le faire.



Sur une population européenne de 26.208, qui compte 6.917 enfants, dont 4.300 d'âge scolaire, 3.510 fréquentent des établissements officiels ou privés : 780 pour les deux lycées de Tananarive, 1.181 pour les écoles primaires de la Colonie, 1.549 pour les écoles primaires confessionnelles. La proportion des élèves instruits par rapport aux élèves possibles dépasse donc légèrement les sept-neuvièmes, proportion fort honorable, compte tenu du fait que les colons & fonctionnaires européens ne sont pas tous groupés dans les villes ou les centres, mais dispersés dans la brousse, sur des concessions, dans des exploitations minières ou dans des postes administratifs isolés. Ce n'est pas sans hésitation, du reste, que le Service de l'Enseignement s'est décidé à ouvrir

des écoles dans des localités d'importance secondaire; les premiers établissements primaires créés le furent dans les agglomérations où le plus d'Européens se trouvaient réunis : Majunga, Mananjary, Tananarive, Diégo, Tamatave, Nossi-Bé, Ambositra. Ces sept écoles existaient dès 1907 & leur nombre ne se fût accru que d'un petit nombre d'unités si la Colonie n'avait voulu satisfaire au vif désir des familles de voir instruire leurs enfants à proximité immédiate de leur résidence, si elle n'avait consenti à ouvrir des écoles rurales partout où existait une possibilité, même réduite, de fréquentation scolaire. La condition requise pour la création d'un établissement primaire fut simplement la présence dans une localité quelconque de douze enfants de nationalité française de six à treize ans. Aussi, sur vingt-sept écoles actuellement en fonctionnement, en est-il vingt à une seule classe, où voisinent des enfants d'âge très divers & dont le degré d'instruction est souvent fort inégal. A cet inconvénient s'ajoute l'instabilité de la population européenne de Madagascar, — instabilité due aux déplacements fréquents de commerçants ou d'industriels, au départ en congé administratif ou aux mutations des fonctionnaires. Il suffit que s'éloignent une ou deux familles de plusieurs enfants pour entraîner une sensible réduction d'effectif; d'où un jeu constant de fermeture & de réouverture d'écoles, assez nuisible à l'œuvre d'enseignement. Enfin, il convient de noter un défaut d'homogénéité de la clientèle scolaire, qui comprend, à côté de Français, quelques étrangers & beaucoup d'enfants métis.

Ceux des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français, alourdissent les classes, abaissent forcément le niveau de l'instruction qui y est donnée & compliquent singulièrement la tâche des maîtres. L'enseignement privé, d'ailleurs, sentant ces difficultés, n'a pas suivi l'exemple de l'enseignement officiel. Les seize écoles de la Mission catholique sont toutes situées dans des villes : quatre à Tamatave, trois à Tananarive, trois à Diégo, deux à Antsirabe, une à Majunga, à Fort-Dauphin, à Mananjary & à Ambositra; des internats en outre sont annexés à ces écoles & leur valent un appréciable surcroît d'élèves. Mais peut-être sera-t-il bientôt possible de concilier les avantages des deux conceptions, en transformant en simples écoles maternelles & préparatoires les établissements à une classe des petites agglomérations & en développant dans chacune des grandes régions administratives l'école de la ville la plus peuplée, par l'augmentation du nombre de classes & de maîtres & par la création d'internats spacieux et sains.



En attendant la réalisation de ce projet, les seuls internats officiels sont ceux des deux lycées de Tananarive, qui sont fort éloignés de nombreuses parties de l'île & n'offrent que bien peu de places aux élèves des classes primaires. Ces internats ont cependant été agrandis, en 1928 & 1929, de manière à accueillir au moins toute la clientèle secondaire; le nombre des pensionnaires a ainsi doublé au lycée de jeunes filles & s'est accru d'un tiers au lycée de garçons. Ces proportions différentes, qui peuvent surprendre au premier abord, ont été dictées par l'expérience des dernières années : depuis 1923, en effet, il semble que, pour le lycée de garçons, le maximum des inscriptions possibles soit à peu près atteint; les chiffres oscillent entre 400 & 450 élèves;

l'effectif du lycée de jeunes filles s'accroît au contraire régulièrement chaque année, & le fait que l'augmentation est relativement plus forte pour la catégorie internat que pour toute autre catégorie paraît indiquer que les familles européennes dispersées dans les provinces commencent à prendre le même intérêt que celles de Tananarive au développement de l'enseignement secondaire féminin. Les contingents scolaires actuels sont respectivement de 448 & 332 élèves &, dans les deux lycées, le succès obtenu dépasse les prévisions les plus optimistes qu'on avait pu faire au moment de l'ouverture du collège de garçons & des cours secondaires de jeunes filles en 1908. Pourtant cette double création répondait à d'incontestables besoins, puisque colons & fonctionnaires en étaient alors réduits soit à laisser leurs enfants en France, soit à les envoyer à la Réunion, soit à leur donner une instruction de fortune, toujours très insuffisante avec les moyens restreints dont on disposait sur place. Aussi les demandes de la population européenne devenaient-elles chaque année, & à juste titre, plus pressantes, au fur & à mesure que cette population s'accroissait. Les débuts des établissements secondaires furent néanmoins fort modestes; le collège de garçons s'ouvrit avec 9 élèves, les cours secondaires de filles avec 12. Par contre, la progression se fit bientôt rapide : l'effectif scolaire masculin dépassa 100 dès 1911, atteignit la deuxième centaine en 1917, la troisième en 1920, la quatrième en 1923. Du côté féminin, le mouvement se dessina avec un peu plus de lenteur; il fallut

attendre 1917 pour compter 114 élèves, par accroissements successifs d'une dizaine d'unités; mais dès lors l'essor était donné : 231 élèves en 1923; une centaine de plus en fin d'année scolaire 1928; & le recrutement des deux établissements, devenus lycées depuis 1924, indique un afflux constant & normal vers les classes élémentaires & les classes du premier cycle, qui permet la sélection ultérieure des classes d'examen & garantit ainsi l'avenir. Le niveau des études, quelles que soient la diversité du recrutement des élèves & la proportion de naturalisés malgaches, d'étrangers européens ou de métis, n'en reste pas moins fort honorable & la meilleure preuve qu'on en puisse donner est le succès annuel de quelque quarante candidats au brevet de capacité colonial équivalent au baccalauréat métropolitain.

Il est donc légitime d'affirmer que l'enseignement secondaire remplit de façon satisfaisante une des tâches qu'il pouvait revendiquer : celle de mettre les jeunes gens à même de poursuivre en France des études supérieures. Mais cette tâche n'était peut-être à Madagascar ni la plus lourde, ni la plus considérable. A part, en effet, les enfants de familles aisées, capables d'acquitter les notes d'un budget d'étudiant, à part quelques boursiers & des fils de fonctionnaires qui suivent en France leurs parents, la majorité des jeunes gens ne pouvait compter, au moment de leur entrée dans la vie, que sur les connaissances acquises au lycée. Il convenait donc que ces connaissances eussent un caractère pratique

& que les programmes de la culture générale donnée dans les établissements secondaires de la Colonie fussent adaptés aux besoins locaux. Il fallait tenir compte en outre des élèves arrêtés en cours d'études par défaut de ressources ou par suite d'aptitude moindre à des études surtout spéculatives. Or, si cet aspect du problème avait, dès 1917, attiré l'attention, les essais tentés s'étaient révélés insuffisants. L'école primaire supérieure, qu'on avait, pendant huit ans, annexée au lycée Gallieni, n'avait jamais recruté que des élèves mal doués pour l'enseignement secondaire proprement dit; les résultats avaient été assez piètres pour faire renoncer à l'expérience dès 1925. On s'était alors rabattu sur la création d'une classe spéciale : la troisième C, dont le programme avait été conçu de façon à fournir des employés à l'industrie & au commerce locaux. Malheureusement, cette fois encore, on s'adressait aux enfants qui n'avaient fait jusqu'alors que des études incomplètes & irrégulières, à ceux qui ne se sentaient pas les capacités nécessaires pour aller jusqu'au baccalauréat, à ceux enfin qui étaient trop âgés & que le temps pressait. Bien que, grâce aux efforts faits par les professeurs, le meilleur parti possible fût tiré des éléments dont on disposait, il est bien évident que l'enseignement professionnel, compris de cette façon, ne pouvait apparaître qu'en parent pauvre de l'enseignement secondaire habituel & perdre la considération à laquelle il avait droit. Or, dans la Colonie, l'accroissement graduel des usines ou entreprises de toutes sortes : rizeries, sucreries, féculeries;

la multiplication des moyens de transport destinés à l'évacuation des produits manufacturés; l'importance prise par les services des Travaux publics, des Mines, de l'Hydraulique agricole, exigeaient justement la formation de techniciens de plus en plus nombreux. Ainsi donc, tandis que les enfants des familles européennes établies à demeure poursuivaient des études qui ne les préparaient qu'indirectement à l'exercice d'une profession & ne leur permettaient pas de profiter des débouchés offerts sur place par l'industrie, le commerce ou l'agriculture, force était de recruter dans la métropole, ingénieurs, agents de compagnies ou de concessions, sans que personne pût d'avance savoir si ces spécialistes venus de France, quelle que fut leur activité, quels que fussent leurs titres, pourraient se plier à des conditions de vie nouvelles, résister au climat après dépaysement. La situation pouvait à juste titre passer pour paradoxale. L'expérience actuellement tentée par la création d'un enseignement secondaire technique au lycée Gallieni tend à y mettre un terme, en recherchant parmi la clientèle scolaire de cet établissement les collaborateurs indispensables tant à la colonisation qu'à l'administration. En s'appuyant sur les textes métropolitains qui autorisent la fusion éventuelle de l'enseignement secondaire & de l'enseignement technique, on a été amené à adjoindre aux sections classique & moderne, une section professionnelle qui restât nettement secondaire de caractère, tout en donnant aux enfants une formation pratique de plus en plus accentuée,

qui ne privât pas les élèves du bénéfice d'une large culture générale & se souciât néanmoins de les orienter peu à peu vers des professions déterminées. Pour atteindre cette double fin, pendant les quatre premières années, les programmes restent communs aux élèves de toutes les sections pour toutes les matières essentielles : français, langues vivantes, histoire, géographie, mathématiques, sciences naturelles; par contre, dès le début, une instruction scientifique un peu plus développée est donnée à la section technique, dont les élèves s'initient en outre au travail manuel, à la sténo-dactylographie & acquièrent les premières notions d'enseignement commercial, tandis que leurs condisciples consacrent le même temps à l'étude du latin ou d'une seconde langue vivante. Les programmes ont d'ailleurs été prudemment conçus de manière à corriger les erreurs possibles d'orientation; à la fin de ce premier cycle, les élèves peuvent rentrer de plain-pied dans la section moderne & y poursuivre leurs études, sans aucun retard dû à leur formation antérieure; ou si, pour une raison quelconque, il leur faut renoncer à aller plus avant, ils sont en mesure d'affronter l'examen du brevet élémentaire & de trouver là une sanction de leur travail. Ceux qui, enfin, persistent dans leur vocation première, sont admis dans des classes de préparation spéciale : industrielle, agricole ou commerciale, où, pendant trois ans, ils apprennent ce qu'on enseigne dans la métropole aux élèves des écoles de commerce & d'industrie, écoles nationales professionnelles ou écoles d'agriculture.

Les programmes locaux sont même d'un niveau légèrement plus élevé que ceux de la métropole; ils ont en tous cas cette particularité de modifier l'enseignement courant par une adaptation constante au milieu. La tentative est encore trop récente pour qu'on puisse préjuger des résultats qu'elle pourra donner, mais l'effort fait pour utiliser au mieux les éléments européens fixés à Madagascar pour le développement économique du pays, pour fournir aux entreprises privées & aux services les spécialistes dont ils ont besoin, justifie, & au delà, l'initiative prise.

CONCLUSION.

Si, comme on est en droit de l'espérer, l'enseignement secondaire technique réussit à prendre le développement qui lui revient, les jeunes Européens qu'il aura préparés, instruits dès leur enfance des conditions de l'existence locale, des ressources du pays, des difficultés à vaincre, ayant toujours vécu en harmonie instinctive avec le milieu où ils exerceront leur métier, assez malléables du fait même de leur âge pour pouvoir se soumettre à d'utiles stages dans les usines, maisons de commerce ou d'exploitations, formeront tout naturellement les cadres de l'industrie & du commerce, auxquels les indigènes sortis des écoles du deuxième & du troisième degré ou des ateliers scolaires fourniront de leur côté un contingent sans cesse plus nombreux de contre-maîtres, d'ouvriers qualifiés & d'apprentis. Toutes les mesures prises au cours des dernières années se proposent d'aboutir au recrutement & à l'encadrement d'une main-d'œuvre adaptée aux conditions de la vie industrielle moderne. Si la multiplication des ateliers provinciaux dans les chefs-lieux & les grandes agglomérations excentriques ne vise qu'à l'initiation graduelle de la masse aux travaux les plus simples & les plus courants, à la diffusion dans les campagnes des outils usuels de nos charpentiers & de nos forgerons, l'extension des sections industrielles des écoles régionales, le

renouvellement de leur outillage permettent déjà la formation d'apprentis susceptibles, après une courte pratique dans les ateliers de production, de se transformer en ouvriers vraiment dignes de ce nom. La sélection des meilleurs d'entre eux, du reste, & leur instruction ultérieure dans une école professionnelle, équipée en usine moderne, garantit la préparation rationnelle de contremaîtres ou maîtres-ouvriers particulièrement expérimentés. Enfin la section secondaire spéciale créée pour les enfants européens désireux de faire sur place leur carrière, peut & doit pourvoir le pays à bref délai de jeunes techniciens propres à commander & à organiser, sous la direction des « capitaines d'industrie », la troupe croissante de travailleurs manuels qui auront fréquenté les ateliers de nos établissements scolaires. L'ensemble de ces dispositions indique le souci manifeste du gouvernement local, non seulement de réduire la disproportion qui, du fait des circonstances, existait entre le développement donné à l'enseignement général & à l'enseignement professionnel, mais de prévoir dès maintenant, pour ce dernier, une organisation capable de répondre, à tous les degrés, aux besoins économiques futurs de la Colonie.

Mettre les enfants de la population, aussi bien autochtone qu'européenne, à même de prendre part à l'activité commerciale & industrielle sans laquelle Madagascar ne saurait prendre la place que ses ressources naturelles lui permettent, est une des deux préoccupations dominantes du Service de l'Enseignement. L'autre est d'obtenir une décentralisation

efficace. Quelles que soient, en effet, les divisions administratives établies pour donner aux différents groupements de races plus de facilités politiques d'évoluer selon leur propre mentalité & leurs propres tendances, l'effort tenté risque d'être retardé si l'armature de chaque région est construite d'éléments étrangers, si les fonctionnaires des divers services ne sont pas originaires du pays, s'ils sont totalement ou partiellement ignorants des coutumes & des habitudes d'esprit de ses habitants. L'utilité du recrutement régional est depuis longtemps apparue. Dès 1903, le général Gallieni le préconisait en termes fort nets : « Une des grosses difficultés de l'administration, écrivait-il, est d'atténuer la rivalité des races, dont il faut, sans contredit, souhaiter la disparition. L'esprit particulariste qui caractérise les nombreuses tribus de l'île persistera pendant une période dont il n'est certainement pas possible de prévoir le terme. Dès lors, tout en nous efforçant de modifier la mentalité de nos sujets malgaches, il importe que nous tenions le plus grand compte de leurs aspirations & de leurs répugnances; il faut absolument éviter que le choix de nos agents indigènes soit tel que, représentants de notre autorité, ils la rendent antipathique du fait seul de leur origine & lui créent une atmosphère d'hostilité. C'est en définitive le principe de la politique de races qui, après avoir donné de bons résultats dans l'œuvre d'occupation militaire & de pacification, semble devoir prévaloir encore lorsqu'il s'agit d'assurer l'administration proprement dite de

la Colonie.» Mais, si le principe pouvait se définir aussi clairement il y a vingt-cinq ans qu'aujourd'hui, son application était alors rendue, & de beaucoup, plus malaisée par le fait qu'une seule race, les Merina, avait atteint un certain degré d'évolution. L'avance qu'elle avait prise s'est actuellement, du fait de l'ouverture graduelle d'établissements scolaires dans toutes les parties de Madagascar, considérablement atténuée & il est possible d'envisager comme relativement proche le moment où chaque région pourra recruter sur place les auxiliaires indispensables au fonctionnement de notre administration. L'œuvre cependant n'est pas achevée. Les difficultés d'après guerre ont eu, en effet, leur répercussion à Madagascar : l'accroissement du prix des matériaux & de la main-d'œuvre, l'augmentation des traitements ont forcément & malheureusement ralenti le rythme des créations nouvelles. Pourtant si l'enseignement élémentaire doit atteindre l'ensemble de la population & surtout pénétrer dans les campagnes, il sera nécessaire d'étendre le réseau scolaire. Des renseignements recueillis, il ressort que 257 écoles sont considérées comme impérieusement utiles par les collectivités intéressées & par l'administration locale : 24 dans la région de Diégo-Suarez, 39 dans la région de Majunga, 19 dans la région de Tamatave, 65 dans la région de Tananarive, 75 dans la région de Fianarantsoa, 35 dans la région de Tuléar. En admettant même qu'on puisse créer quelques-uns de ces établissements en profitant du transfert d'écoles ou de la suppres-

sion de classes dont l'effectif a été réduit par les mouvements de la population; en supposant encore qu'on puisse différer l'ouverture d'un certain nombre d'écoles sur les Hauts-Plateaux, parce que l'instruction y est présentement plus répandue que partout ailleurs à Madagascar du fait que les ressources de l'enseignement privé s'y joignent à celles de l'enseignement officiel, il n'en est pas moins vrai que quelque 190 écoles à une classe devront, à brève échéance, accueillir les enfants des régions excéntriques, si l'on entend mener à bonne fin la tâche entreprise. Pour assurer un meilleur recrutement régional, il faudra encore ouvrir un petit nombre d'établissements du second degré, par exemple à Fort-Dauphin, à Diégo-Suarez & aux Comores. Enfin il faudra aménager ceux de ces établissements qui existent aux chefs-lieux des grandes régions administratives pour leur permettre de recevoir un contingent supplémentaire d'élèves originaires du pays, dont on fera sur place les auxiliaires de nos administrateurs en prolongeant leurs études à l'école régionale par deux ans de cours spéciaux analogues à ceux de la section administrative de l'École Le Myre de Viler.

Ces projets d'accroissement progressif du nombre des écoles du premier degré, de création d'écoles régionales en des centres importants qui en sont encore dépourvus, d'organisation de sections administratives locales, — on le remarquera d'ailleurs, — ne visent qu'à donner une impulsion & une force nouvelles aux idées dont s'est inspirée notre

conception de l'enseignement depuis les premières années de l'occupation. Leur réalisation entraînera pour la Colonie des sacrifices pécuniaires plus lourds encore que ceux qu'elle a déjà largement consentis, puisqu'elle consacre actuellement 4,28 p. 100 des ressources du budget local à l'œuvre scolaire qu'elle a entreprise. Mais ces sacrifices ne seront pas vains, si la population indigène en vient un peu plus chaque année à nous comprendre mieux sans cesser de se comprendre elle-même, si elle s'initie peu à peu & prudemment à notre culture, si elle s'élève de génération en génération à un niveau social supérieur, si elle apprend de nous à mettre en valeur les ressources de son sol, si, en un mot, elle se prépare chaque jour davantage à collaborer plus étroitement & plus efficacement aux efforts civilisateurs de la nation tutrice.

DEUXIÈME PARTIE

STATISTIQUES

ENSEIGNEMENT OFFICIEL (ÉCOLES).

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	
DÉPENDANT DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.	NE DÉPENDANT PAS DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.
Établissements scolaires du 1 ^{er} degré... { Écoles indigènes. 871 } 877 { Écoles hindoues. 6 } Établissements scolaires du 2 ^e degré... { Écoles régionales. 14 } 19 { Écoles ménagères 5 } Établissements scolaires du 3 ^e degré... { École le Myre de Vilers..... I } 10 { École de Médecine..... I } { École Industrielle I } { 7 sections d'apprentissage..... 7 } École possédant des classes des 3 degrés... { École Flacourt.. I } TOTAL..... 907	Ateliers scolaires provinciaux 34 Écoles régionales de sages-femmes ... 15 Écoles d'agriculture..... 3 TOTAL..... 52
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.
Sections d'enseignement général.... 14 Sections ménagères 5 Section spéciale (Avarad'Rova)..... 1 École Le Myre de Vilers I École de Médecine et Maternité 1 Écoles régionales de sages-femmes . 15 École Flacourt..... 1	Sous-sections industrielles..... 14 Sous-sections agricoles..... 9 Sections des apprentis..... 5 École Industrielle de Tananarive..... 1 Sections d'apprentissage industriel... 7

ENSEIGNEMENT OFFICIEL (ÉLÈVES).

ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES			
DÉPENDANT DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.		NE DÉPENDANT PAS DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.	
1 ^{er} degré	{ Garçons . 72.227 Filles ... 34.973 }	107.200	Ateliers scolaires provinciaux.. Garçons... 510
École Flacourt (1 ^{er} degré)... Garçons.....	106	Écoles d'agriculture..... Garç. 130	
2 ^e degré	{ Garçons . 1.384 Filles ... 398 }	1.782	Écoles régionales des s.-femmes Filles 117
École Flacourt (2 ^e degré)... Garçons.....	213		
3 ^e degré	{ Garçons . 814 Filles ... 27 }	841	
École Flacourt (3 ^e degré)... Garçons.....	29		
TOTAL.....	110.171		TOTAL 757
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	
Écoles régionales.. Garç. 854	1.283	S.-sections industrielles..... Garç. 423	712
École Flacourt... Garç. 213		S.-sections agricoles Garç. 102	
Sections ménagères Filles 153		Section commerciale..... Garç. 5	
Sections spéciales.. Filles 63		Section des apprenties..... Filles 182	
École le Myre de Vilers..... Garç. 404	751	École industrielle . Garç. 87	366
École Flacourt... Garç. 29		Section d'apprentissage industriel Garç. 149	
École de Médecine Garç. 174		École d'agriculture Garç. 130	
Cours préparatoire. Filles 2			
Maternité Filles 25			
Écoles de sages-femmes..... Filles 117			

ENSEIGNEMENT OFFICIEL (PERSONNEL).

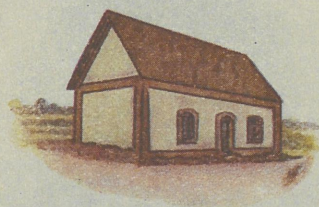
PERSONNEL APPARTENANT AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.	PERSONNEL N'APPARTENANT PAS AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.
PERSONNEL EUROPÉEN.			
Professeur d'Écoles normales 1	Chargés de cours spéciaux (École le Myre de Vilers). 8	Professeur d'Écoles normales 1	Ingénieurs ou contremaîtres 5
Instituteurs ou institutrices titulaires 30	Professeurs (École de Médecine) 14	Instituteurs 36	Maîtres (École d'agriculture) 7
Institutrices auxiliaires ou contractuelles 6	Médecins (Écoles régionales de sages-femmes) 13	Chargés de cours spéciaux 8	
Ingénieurs ou contremaîtres. 5	Maîtres (École d'agriculture) 7	Professeurs (École de Médecine) 14	
TOTAL 42	TOTAL 42	Médecins 13	
PERSONNEL INDIGÈNE.			
Professeurs assistants . . . 68	Chargés de cours (École Le Myre de Vilers) 8	Professeurs assistants . . . 68	Contremaîtres 74
Instituteurs 1.121	Professeurs (École de Médecine) 4	Instituteurs 1.121	Maîtresses de couture . . . 392
Contremaîtres 74	Médecins (Écoles régionales de sages-femmes) 2	Chargés de cours 8	Maîtres (École d'agriculture) 12
Maîtresses de couture . . . 392	Maîtres (École d'agriculture). 12	Professeurs (École de Médecine) 4	
TOTAL 1.655	TOTAL 26	Médecins (École de sages-femmes) 2	
N. B. Le personnel en service à la Direction ou dans les circonscriptions scolaires n'est pas compris dans le tableau ci-dessus.			

ENSEIGNEMENT PRIVÉ.

MISSION.	ÉCOLES	AVEC SECTION normale.	AVEC SECTIONS profes- sionnelles.	GARDERIES.	ELÈVES de tous établissements. (Écoles et garderies.)	PERSONNEL	
						EUROPÉEN.	INDIGÈNE.
Mission catholique.....	244	8	4	152	37.969	103	647
Mission protestante française.....	91	6	2	49	13.979	19	253
Mission anglicane.....	32	2	"	49	5.861	4	99
London Missionary Society.....	75	1	1	44	11.988	6	207
Friends Foreign Mission Associa- tion.....	23	2	"	44	5.749	3	104
Mission norvégienne.....	51	2	"	36	8.124	14	155
Mission luthérienne d'Amérique...	8	1	"	13	1.485	8	38
Écoles libres.....	7	"	"	"	689	2	12
TOTAUX.....	531	22	7	387	85.844	159	1.515

N. B. Les chiffres ci-dessus indiquent le nombre des écoles autorisées, le maximum de l'effectif autorisé pour le personnel & les élèves & non pas, dans ce dernier cas, le chiffre des inscriptions réelles.

1907



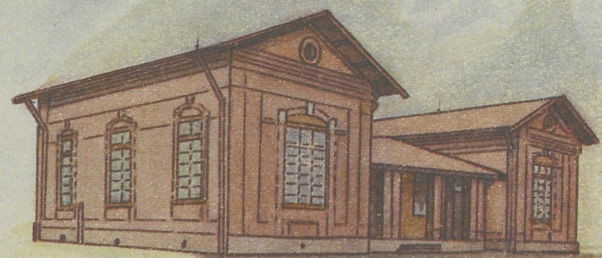
636 écoles

1915



1.038 écoles

1930



1.438 écoles

1906



27.537 élèves

1915



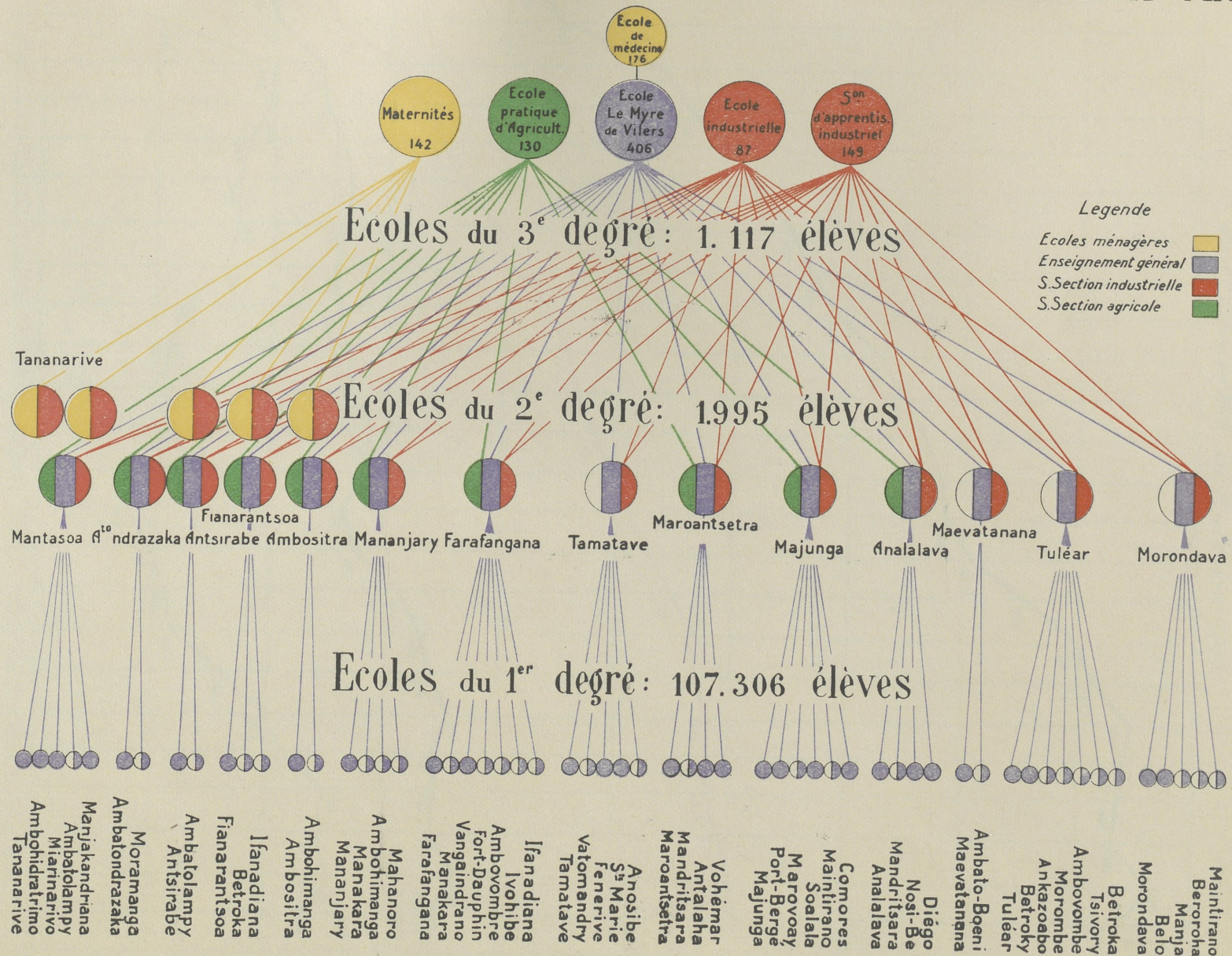
105.614 élèves

1930



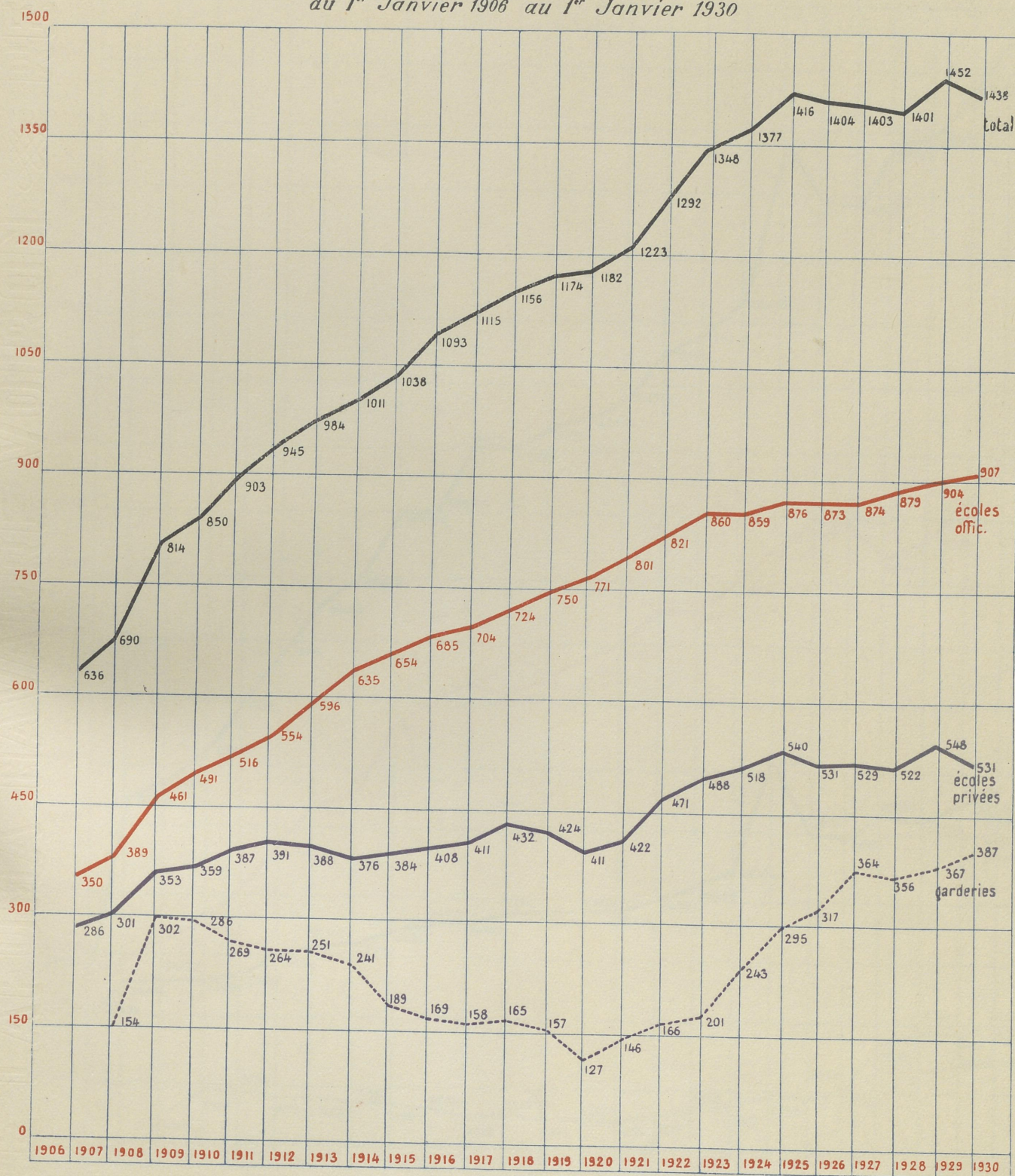
175.796 élèves

ORGANISATION de l'ENSEIGNEMENT des INDIGÈNES à MADAGASCAR

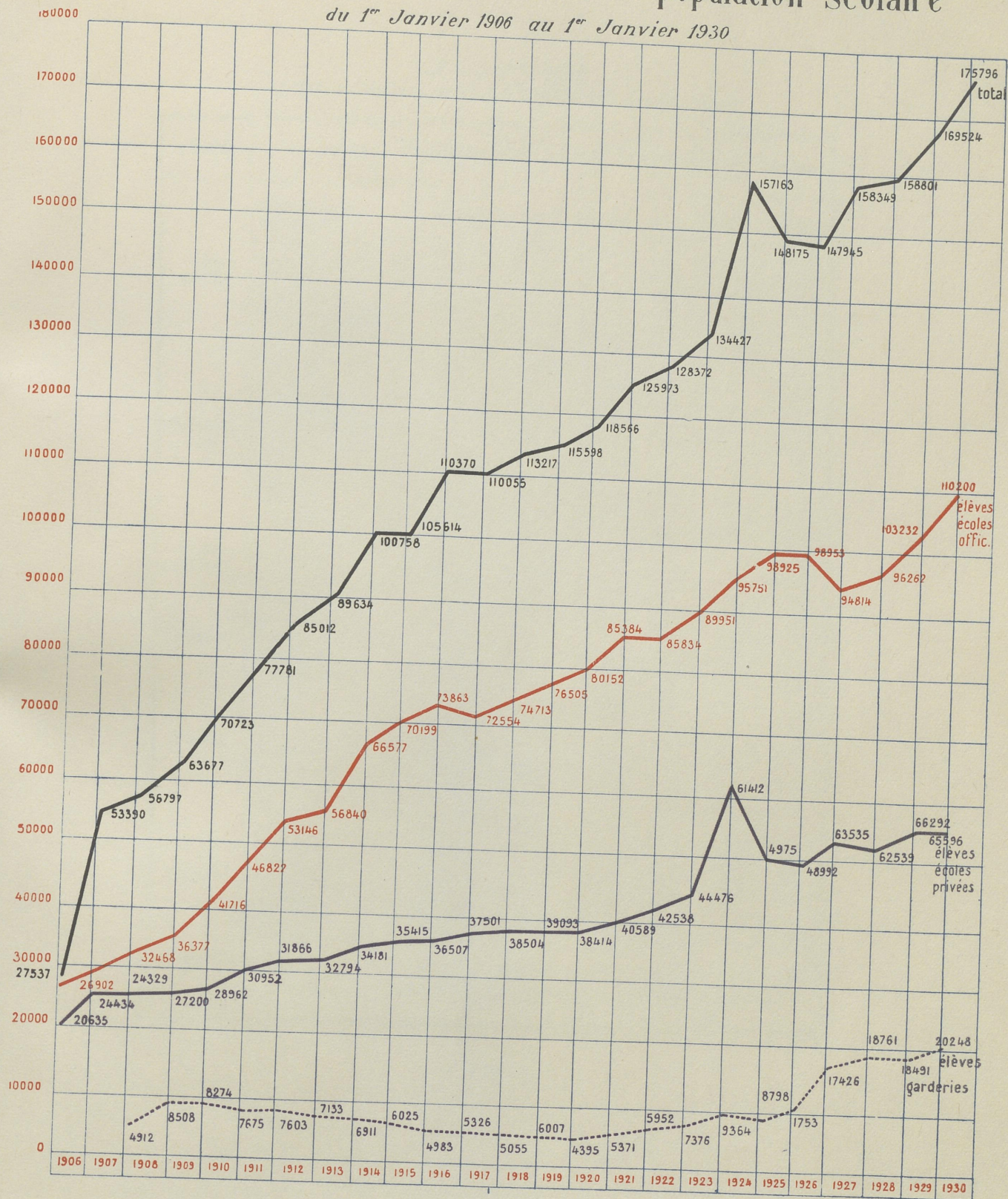


Graphique de l'accroissement des Ecoles indigènes

du 1^{er} Janvier 1906 au 1^{er} Janvier 1930



Graphique de l'accroissement de la population scolaire du 1^{er} Janvier 1906 au 1^{er} Janvier 1930

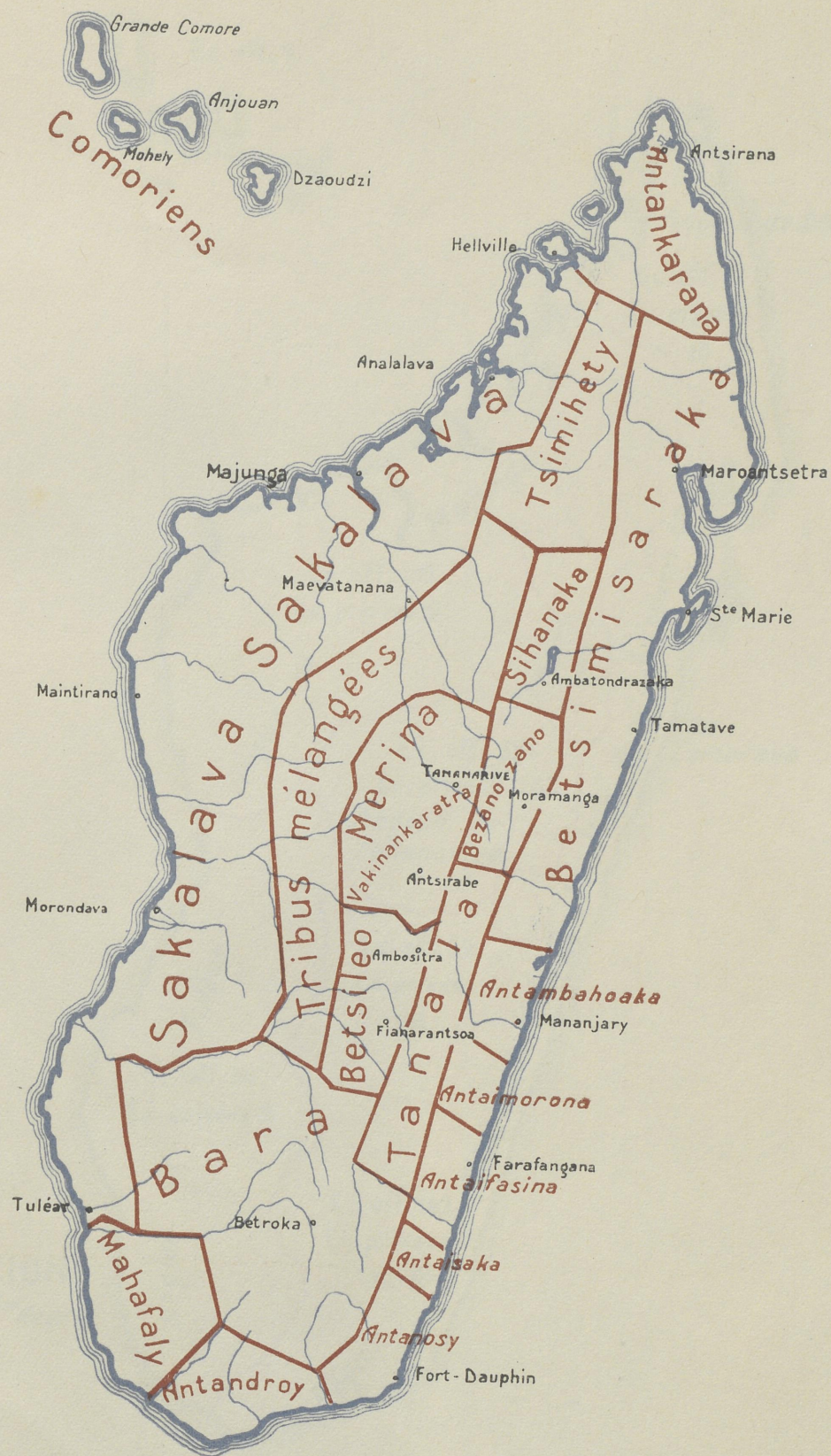


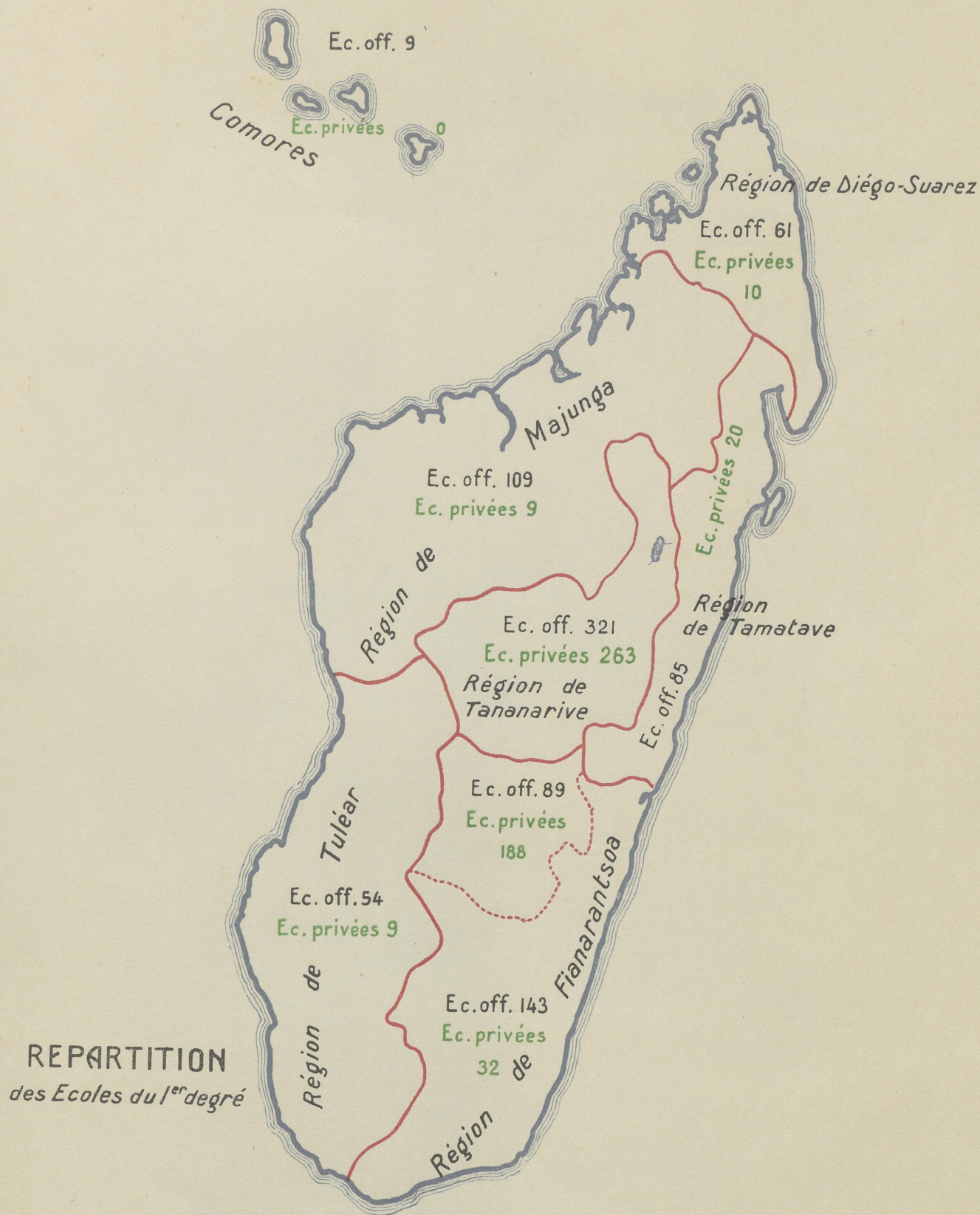
STATISTIQUE
DES ÉLÈVES INSCRITS DANS LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ.

RÉGION.	PROVINCE.	POPULATION totale.	ENFANTS au-dessous de 15 ans.	ENFANTS d'âge scolaire.	ÉCOLES officielles.	ÉCOLES privées.	TOTAUX.
TANA- NARIVE.	Tananarive.....	232.999	100.075	40.030	11.761	17.715	29.476
	Miarinarivo.....	77.715	25.367	10.147	2.088	964	3.052
	Ambohidratrimo..	89.191	34.676	13.870	6.157	3.290	9.447
	Manjakandriana..	111.872	48.132	19.253	9.622	4.747	14.369
	Antsirabe.....	156.624	66.911	26.764	3.571	4.868	8.439
	Moramanga.....	54.728	19.116	7.646	2.874	564	3.438
	Ambatondrazaka..	65.691	26.832	10.733	4.917	372	5.289
	Ambatolampy....	116.657	51.839	20.736	4.285	3.476	7.761
FIANARAN- TSOA.	Mananjary.....	120.102	43.589	16.436	2.813	684	3.497
	Manakara.....	72.165	34.833	13.933	2.770	320	3.090
	Farafangana.....	96.737	43.951	17.580	1.970	385	2.355
	Vangaindrano....	114.430	51.086	20.434	3.266	264	3.530
	Fort-Dauphin....	104.873	47.408	18.993	1.455	1.191	2.646
	Ambovombe.....	132.791	57.949	23.180	781	128	909
	Betroka.....	93.359	31.715	12.686	1.226	56	1.282
	Fianarantsoa.....	252.203	100.758	40.303	7.406	11.727	19.133
DIÉGO- SUAREZ.	Ifanadiana.....	73.656	32.326	12.930	2.324	136	2.460
	Ambositra.....	176.187	81.313	32.525	4.388	9.605	13.993
	Diégo-Suarez....	64.371	19.792	7.917	2.230	391	2.621
	Nossi-Bé.....	91.055	28.001	11.200	1.794	365	2.159
TAMATAVE.	Antalaha.....	68.917	27.484	10.994	1.270	182	1.452
	Maroantsetra.....	46.669	19.979	7.992	1.775	"	1.775
	Sainte-Marie.....	8.076	4.539	1.816	536	"	536
	Fénérive.....	74.751	31.246	12.498	1.340	438	1.778
	Tamatave.....	112.644	35.129	14.052	3.219	1.437	4.656
	Vatomandry.....	131.230	41.449	16.580	3.449	378	3.827
TULÉAR	Tuléar.....	44.085	14.648	5.859	727	613	1.340
	Betioky.....	147.791	55.703	22.281	799	276	1.075
	Morombe.....	45.967	15.189	6.076	1.296	"	1.296
	Ankazoabo.....	63.077	14.148	5.659	929	40	969
	Morondava.....	54.886	16.217	6.487	1.180	"	1.180
MAJUNGA.	Belo.....	23.401	7.162	2.865	516	"	516
	Maintirano.....	38.130	9.712	3.885	1.278	45	1.323
	Soalala.....	36.707	8.462	3.385	670	"	670
	Majunga.....	29.057	8.927	3.571	514	291	805
	Marovoay.....	55.475	19.503	7.801	1.468	540	2.008
	Maevatanana.....	64.625	19.751	7.900	2.995	108	3.103
	Port Bergé.....	53.136	21.716	8.486	435	"	435
	Analalava.....	77.781	31.134	12.454	2.608	"	2.608
COMORES.	Mandritsara.....	67.784	30.035	12.014	2.128	"	2.128
		126.208	50.721	20.288	476	"	476
TOTAUX.....		3.667.803	1.428.523	570.239	107.306	65.596	172.902

STATISTIQUE
DES ÉCOLES RÉPARTIES PAR RÉGIONS ET PAR PROVINCES.

RÉGION.	PROVINCE.	ÉCOLES offi- cielles.	M. C.	M. P. F.	M. A.	L. M. S.	F. F. M. A.	M. N. & M. L. A.	LIBRES.	TOTAUX.
TANA- NARIVE.	Tananarive.....	70	54	21	5	15	10	"	2	177
	Miarinarivo.....	18	3	2	"	"	5	"	"	28
	Ambohidratrimo..	58	10	6	4	4	"	"	"	82
	Manjakandriana..	59	16	9	2	19	"	"	2	107
	Antsirabe.....	27	16	"	"	"	"	12	"	55
	Moramanga.....	25	3	3	1	1	"	"	"	33
	Ambatondrazaka..	29	2	"	"	1	"	"	"	32
	Ambatolampy....	33	11	8	6	"	7	3	"	68
FIANARAN- TSOA.	Mananjary.....	24	3	1	5	"	"	"	"	33
	Manakara.....	18	3	"	1	"	"	"	"	22
	Farafangana.....	14	2	"	"	"	"	1	"	17
	Vangaindrano....	27	1	"	"	"	"	2	"	30
	Fort-Dauphin....	19	3	"	"	"	"	6	"	28
	Ambovombe.....	7	"	"	"	"	"	1	"	8
	Betroka.....	11	"	"	"	"	"	1	"	12
	Fianarantsoa.....	51	48	6	"	35	"	9	1	150
DIÉGO- SUAREZ.	Ifanadiana.....	23	"	"	"	"	"	2	"	25
	Ambositra.....	38	43	29	"	"	"	17	"	127
	Diégo-Suarez.....	29	3	"	"	"	"	"	2	34
TAMATAVE.	Nossi-Bé.....	22	2	"	1	"	"	"	"	25
	Antalaha.....	10	2	"	"	"	"	"	"	12
	Maroantsetra.....	11	"	"	"	"	"	"	"	11
	Sainte-Marie.....	4	"	"	"	"	"	"	"	4
	Fénérive.....	10	4	2	"	"	"	"	"	16
TULÉAR.	Tamatave.....	33	5	1	3	"	"	"	"	42
	Vatomandry.....	27	1	"	4	"	"	"	"	32
	Tuléar.....	6	3	"	"	"	"	2	"	11
MAJUNGA.	Betioky.....	10	1	"	"	"	"	2	"	13
	Morombe.....	12	"	"	"	"	"	"	"	12
	Ankazoabo.....	9	"	"	"	"	"	"	"	9
	Morondava.....	11	"	"	"	"	"	1	"	12
	Belo.....	8	"	"	"	"	"	"	"	8
COMORES.	Maintirano.....	14	"	"	"	"	1	"	"	15
	Soalala.....	9	"	"	"	"	"	"	"	9
	Majunga.....	4	2	1	"	"	"	"	"	7
	Marovoay.....	13	2	2	"	"	"	"	"	17
	Maevatanana.....	29	1	"	"	"	"	"	"	30
	Port Bergé.....	3	"	"	"	"	"	"	"	3
TOTAUX.....	Analalava.....	24	"	"	"	"	"	"	"	24
	Mandritsara.....	13	"	"	"	"	"	"	"	13
COMORES.....		9	"	"	"	"	"	"	"	9
TOTAUX.....		871	244	91	32	75	23	59	7	1.402





ENSEIGNEMENT DU DEUXIÈME DEGRÉ.
(ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.)

ÉCOLES RÉGIONALES.

LOCALITÉ.	1 ^{re} ANNÉE.	2 ^e ANNÉE.	3 ^e ANNÉE.	TOTAUX.
Mantaoa.....	50	53	46	149
Antsirabe.....	20	21	16	57
Ambositra.....	22	21	21	64
Fianarantsoa.....	28	25	25	78
Maevatanana.....	16	16	14	46
Ananalava.....	20	16	14	50
Morondava.....	16	15	17	48
Farafangana.....	36	32	33	101
Mananjary.....	13	11	10	34
Ambatondrazaka.....	19	20	15	54
Tamatave.....	23	22	17	62
Maroantsetra.....	18	13	13	44
Majunga.....	15	14	20	49
Tuléar.....	10	8	"	18
TOTAUX.....	306	287	261	854

ÉCOLES MÉNAGÈRES :

SECTIONS MÉNAGÈRES; PRÉPARATOIRE AUX ÉCOLES DE SAGES-FEMMES.

LOCALITÉ.	SECTIONS MÉNAGÈRES.		SECTIONS PRÉPARATOIRE AUX MATERNITÉS, NORMALE ET MÉDICALE.			TOTAUX.
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	
Avarad'Rova.....	35	"	26	14	23	98
Ampasandratsarahoby.....	32	20	"	"	"	52
Antsirabe.....	8	7	"	"	"	15
Ambositra.....	10	9	"	"	"	19
Fianarantsoa.....	20	12	"	"	"	32
TOTAUX.....	105	48	26	14	23	216

ÉCOLE FLACOURT (CLASSES DU DEUXIÈME DEGRÉ.)

LOCALITÉ.	1 ^{re} AN-NÉE-A.	1 ^{re} AN-NÉE-B.	2 ^e AN-NÉE-A.	2 ^e AN-NÉE-B.	3 ^e AN-NÉE-A.	3 ^e AN-NÉE-B.	TO-TAUX.
Tananarive.....	38	39	34	38	37	27	213

ENSEIGNEMENT DU TROISIÈME DEGRÉ.
(ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.)

ÉCOLE LE MYRE DE VILERS.

DÉSIGNATION.	1 ^{re} ANNÉE.	2 ^e ANNÉE.	TOTAUX.
Section normale.....	63	66	129
Section administrative.....	47	51	98
Section des P.T.T.....	30	30	60
Section des Travaux publics.....	22	19	41
Section topographique.....	21	16	37
Section médicale.....	20	19	39
TOTAUX.....	203	201	404

ÉCOLE FLACOURT (CLASSES DU TROISIÈME DEGRÉ.)

Section médicale.....	10	} 29
Section commerciale.....	19	

ÉCOLE DE MÉDECINE.

Cours préparatoire.....	35	} 176
1 ^{re} année.....	24	
2 ^e année.....	32	
3 ^e année.....	23	
4 ^e année.....	37	
Stage.....	25	

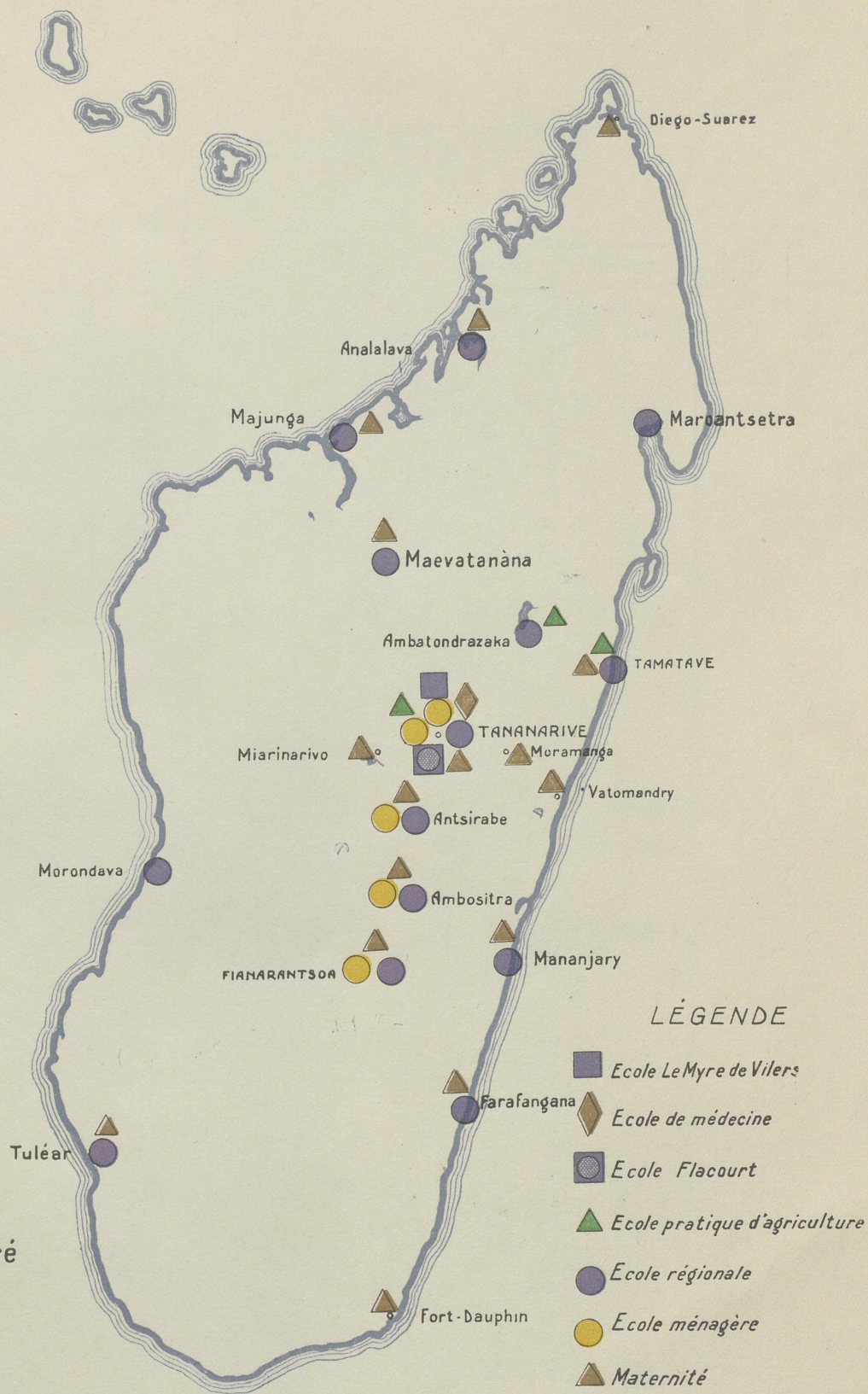
MATERNITÉ DE TANANARIVE.

1 ^{re} année.....	10	} 25
2 ^e année.....	5	
3 ^e année.....	10	

ÉCOLES RÉGIONALES DE SAGES-FEMMES.

15 écoles.....	117
----------------	-----

ECOLE du 2^e et du 3^e degré



ENSEIGNEMENT DU DEUXIÈME DEGRÉ.

(ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.)

ÉCOLES RÉGIONALES.

LOCALITÉ.	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.		3 ^e ANNÉE.		TOTAUX.	
	Section industrielle.	Section agricole.	Section industrielle.	Section agricole.	Section industrielle.	Section agricole.	Section industrielle.	Section agricole.
Mantasoa.....	35	6	29	6	25	6	89	18
Antsirabe.....	20	5	8	5	12	5	40	15
Ambositra.....	12	3	13	3	12	3	37	9
Fianarantsoa.....	13	3	14	3	13	3	40	9
Maevatanana.....	2	"	"	"	"	"	2	"
Analalava.....	16	2	8	2	7	1	31	5
Morondava.....	2	"	"	"	"	"	2	"
Farafangana.....	20	5	13	5	9	4	42	14
Mananjary.....	14	5	10	6	14	4	38	15
Ambatondrazaka...	2	3	"	3	"	5	2	11
Tamatave.....	8	"	7	"	3	"	18	"
Maroantsetra.....	10	"	6	3	5	3	21	6
Majunga.....	17 ⁽¹⁾	"	6	"	4	"	27 ⁽¹⁾	"
Tuléar.....	20	"	19	"	"	"	39	"
TOTAUX.....	191	32	133	36	104	34	428	102

⁽¹⁾ Y compris cinq élèves de la section commerciale.

ÉCOLES MÉNAGÈRES (SECTION DES APPRENTIES.)

LOCALITÉ.	1 ^{re} ANNÉE.	2 ^e ANNÉE.	3 ^e ANNÉE.	TOTAUX.
Avarad'Rova.....	42	22	"	64
Ampasandratsarahoby.....	40	19	14	73
Antsirabe.....	9	9	2	20
Ambositra.....	4	6	"	10
Fianarantsoa.....	11	4	"	15
TOTAUX.....	106	60	16	182

ENSEIGNEMENT DU TROISIÈME DEGRÉ.

(ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.)

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE TANANARIVE.

DÉSIGNATION.	FER.	BOIS.	TOTAUX.
1 ^{re} année.....	19	22	41
2 ^e année.....	23	23	46
TOTAUX.....	42	45	87

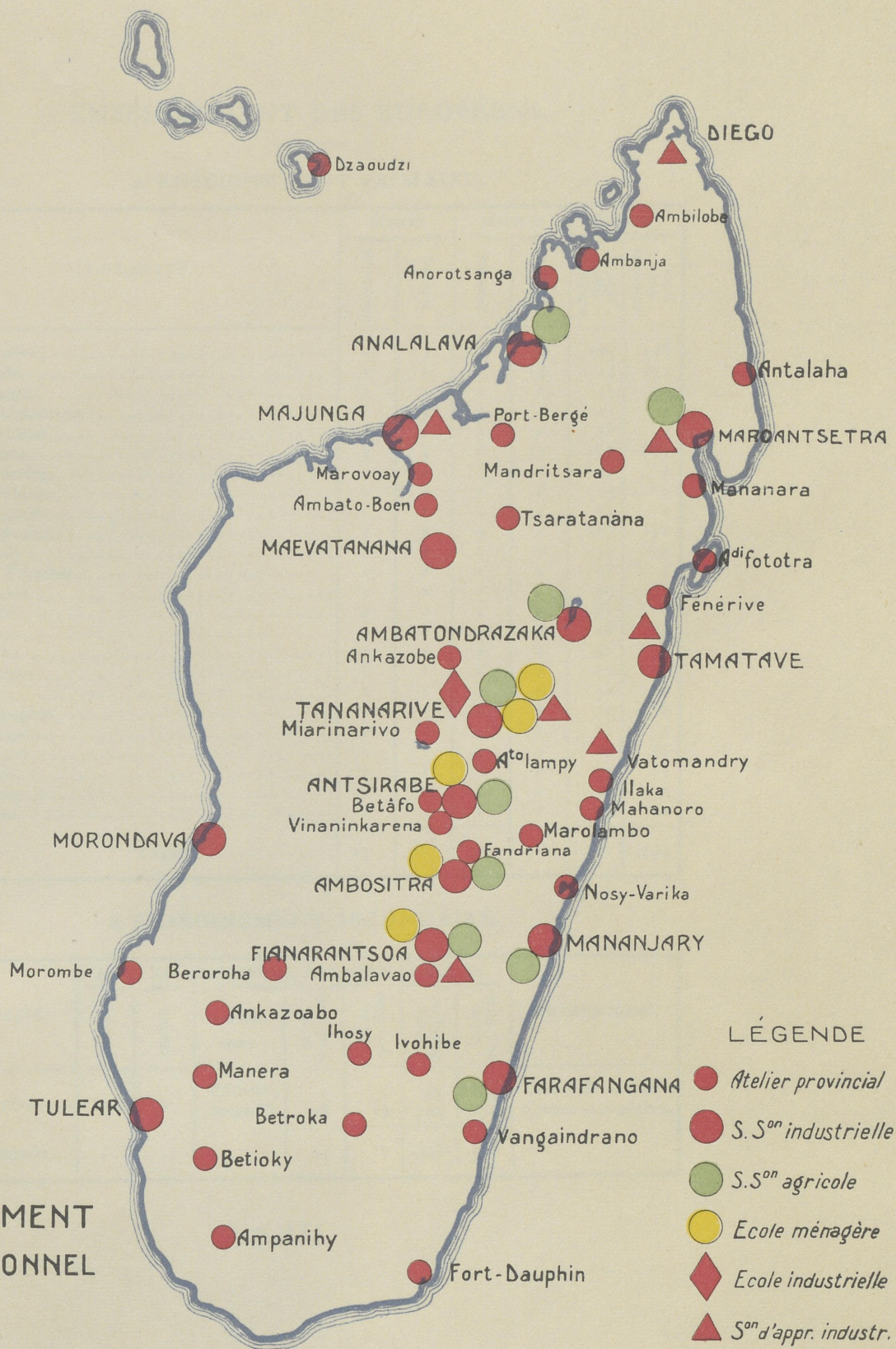
SECTIONS D'APPRENTISSAGE INDUSTRIEL.

LOCALITÉ.	SECTION.	1 ^{re} ANNÉE.	2 ^e ANNÉE.	3 ^e ANNÉE.	TOTAUX.
Tananarive.....	Apprentissage général	8	9	"	17
Tamatave.....	<i>Idem.</i>	7	4	"	11
Majunga.....	<i>Idem.</i>	11	1	"	12
Diégo-Suarez	<i>Idem.</i>	6	2	"	8
Tananarive.....	Tannerie.....	2	3	2	7
Maroantsetra.....	Charpenterie de marine.....	25	15	2	42
Vatomandry.....	<i>Idem.</i>	16	14	"	30
Fianarantsoa.....	Bâtiments.....	13	9	"	22
TOTAUX....		88	57	4	149

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

3 écoles. 130

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



ENSEIGNEMENT DES EUROPÉENS.

a. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

LOCALITÉ.	ÉCOLES		MAÎTRES		ÉLÈVES.	
	OFFICIELLES.	PRIVÉES.	OFFICIELS.	PRIVÉS.	ENSEIGNEMENT OFFICIEL.	ENSEIGNEMENT privé.
Tananarive.....	2	3	5	8	155	338
Antsirabe.....	1	2	1	4	14	131
Ambositra.....	1	1	1	1	15	33
Ambohimahasoa.....	1	„	1	„	11	„
Fianarantsoa.....	1	„	2	„	48	„
Tamatave.....	3	4	8	15	196	773
Vatomandry.....	1	„	1	„	25	„
Sainte-Marie.....	1	„	1	„	15	„
Moroantsetra.....	1	„	1	„	13	„
Diégo-Suarez.....	1	3	9	5	287	151
Sakaramy.....	1	„	1	„	17	„
Camp d'Ambre.....	1	„	1	„	25	„
Anamakia.....	1	„	1	„	34	„
Nossi-Bé.....	1	„	2	„	52	„
Vohémar.....	1	„	1	„	18	„
Antalaha.....	1	„	1	„	42	„
Marondava.....	1	„	1	„	21	„
Tuléar.....	1	„	2	„	32	„
Fort-Dauphin.....	1	1	1	2	19	8
Farafangana.....	1	„	1	„	11	„
Mananjary.....	1	1	1	1	17	40
Majunga.....	1	1	5	2	91	75
Marovoay.....	1	„	1	„	16	„
Comores.....	1	„	1	„	7	„
TOTAUX.....	27	16	50	38	1.181	1.549

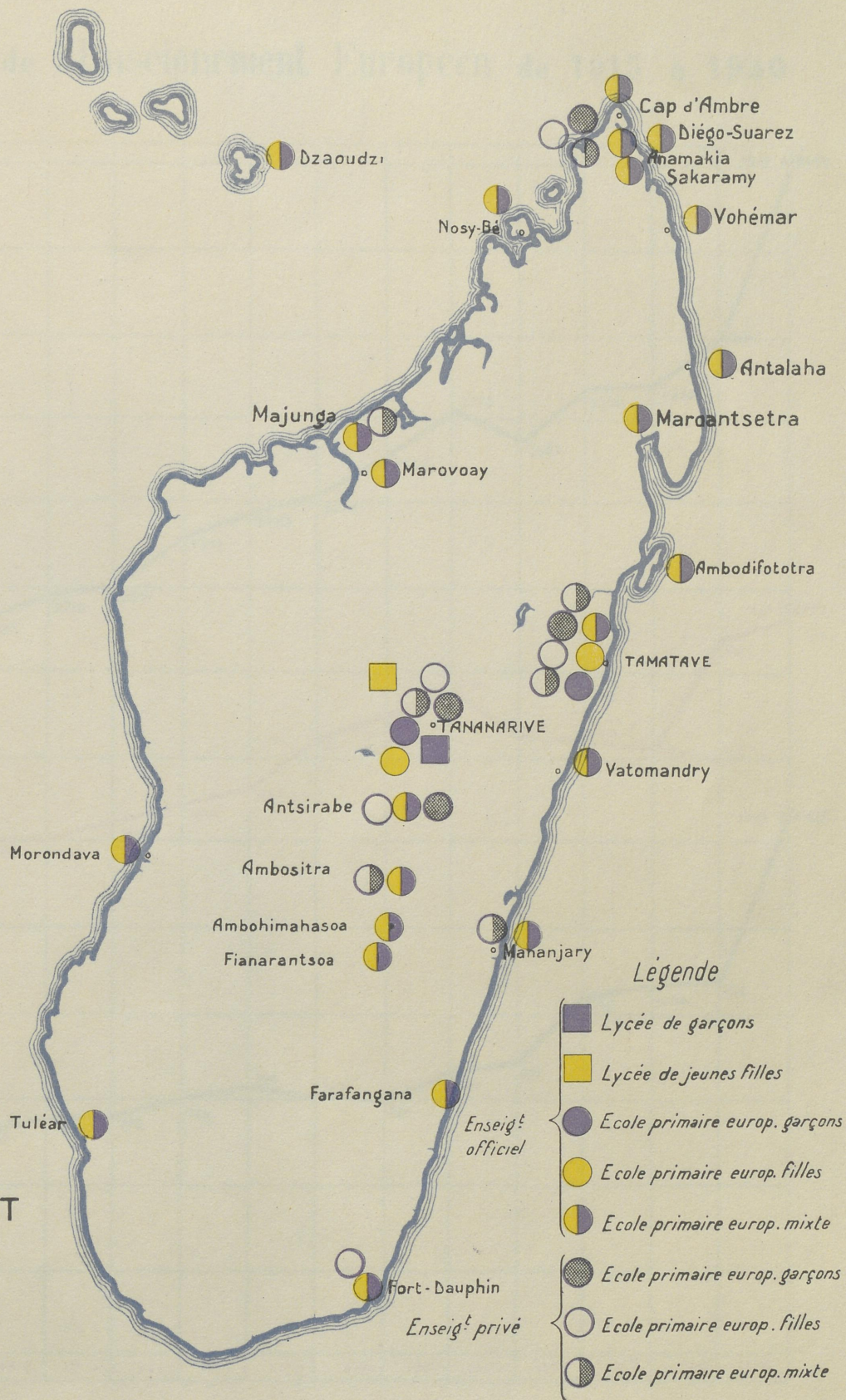
b. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LOCALITÉ.	LYCÉES		PERSONNEL EUROPÉEN.		ÉLÈVES.		OBSERVATIONS.	
	OFFICIELS.	PRIVÉS.	ENSEIGNE- MENT.	LYCÉE de garçons.	LYCÉE de j. filles.	LYCÉE de garçons.		LYCÉE de j. filles.
Tananarive....	2	0	Primaire. Second ^{re} .	5 18	5 14	143 305	184 154	Classes élém ^{en} tair ^{es} . Classes secondaires.
TOTAUX...					23	19	448	

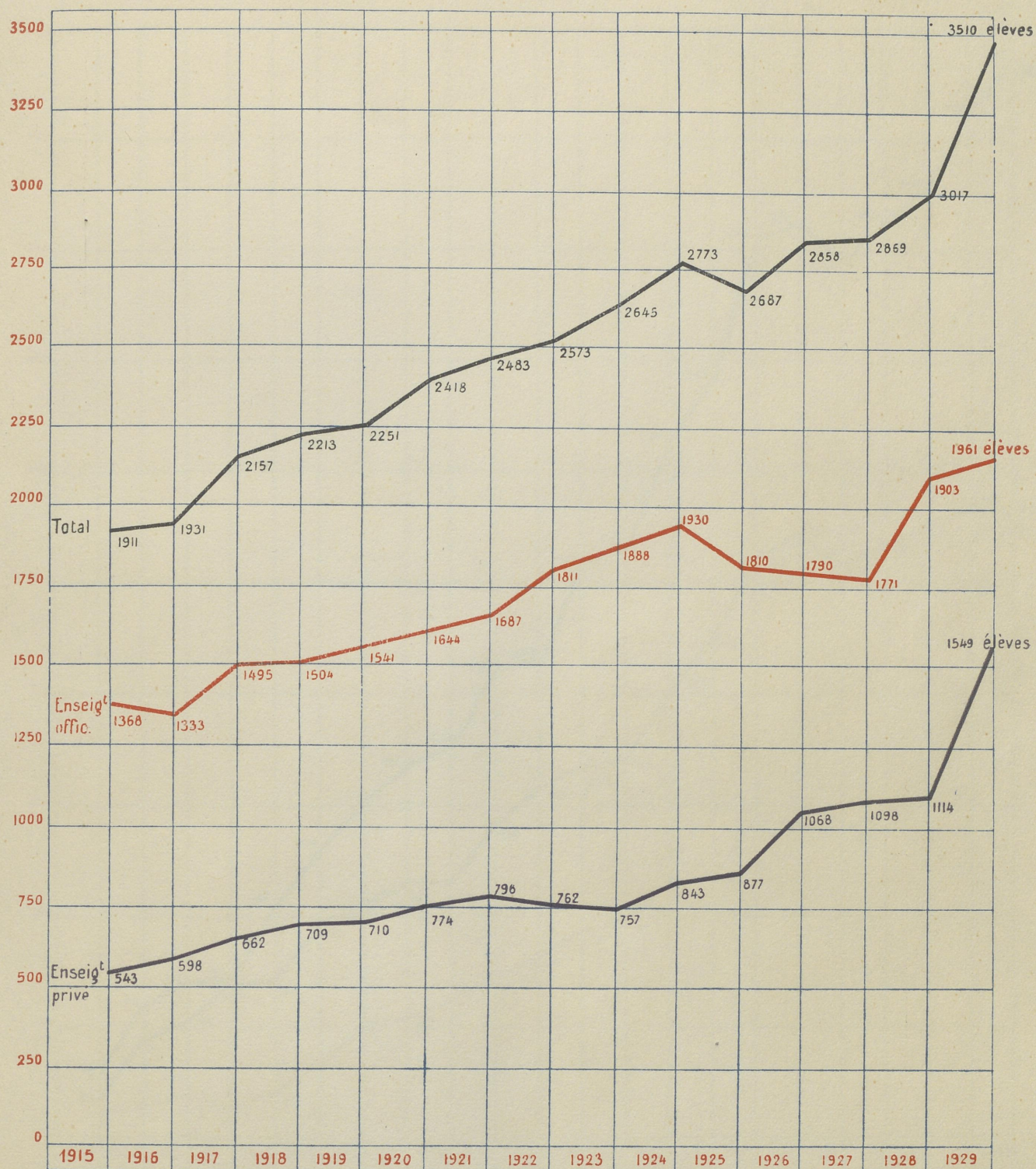
PROGRESSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
DE 1908 A 1930.

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAUX.
1929.....	448	332	780
1928.....	450	293	743
1927.....	441	242	683
1926.....	426	234	660
1925.....	411	219	630
1924.....	437	221	658
1923.....	417	231	648
1922.....	362	186	548
1921.....	322	182	504
1920.....	270	154	424
1919.....	265	149	414
1918.....	250	130	380
1917.....	224	112	336
1916.....	184	97	281
1915.....	183	84	267
1914.....	166	78	244
1913.....	153	55	208
1912.....	133	34	167
1911.....	111	23	134
1910.....	82	30	112
1909.....	71	23	94
1908.....	26	19	45
TOTAUX.....	5.832	3.128	8.960

ENSEIGNEMENT EUROPÉEN



Progression de l'Enseignement Européen de 1915 à 1930



Progression de l'Enseignement secondaire de 1908 à 1929

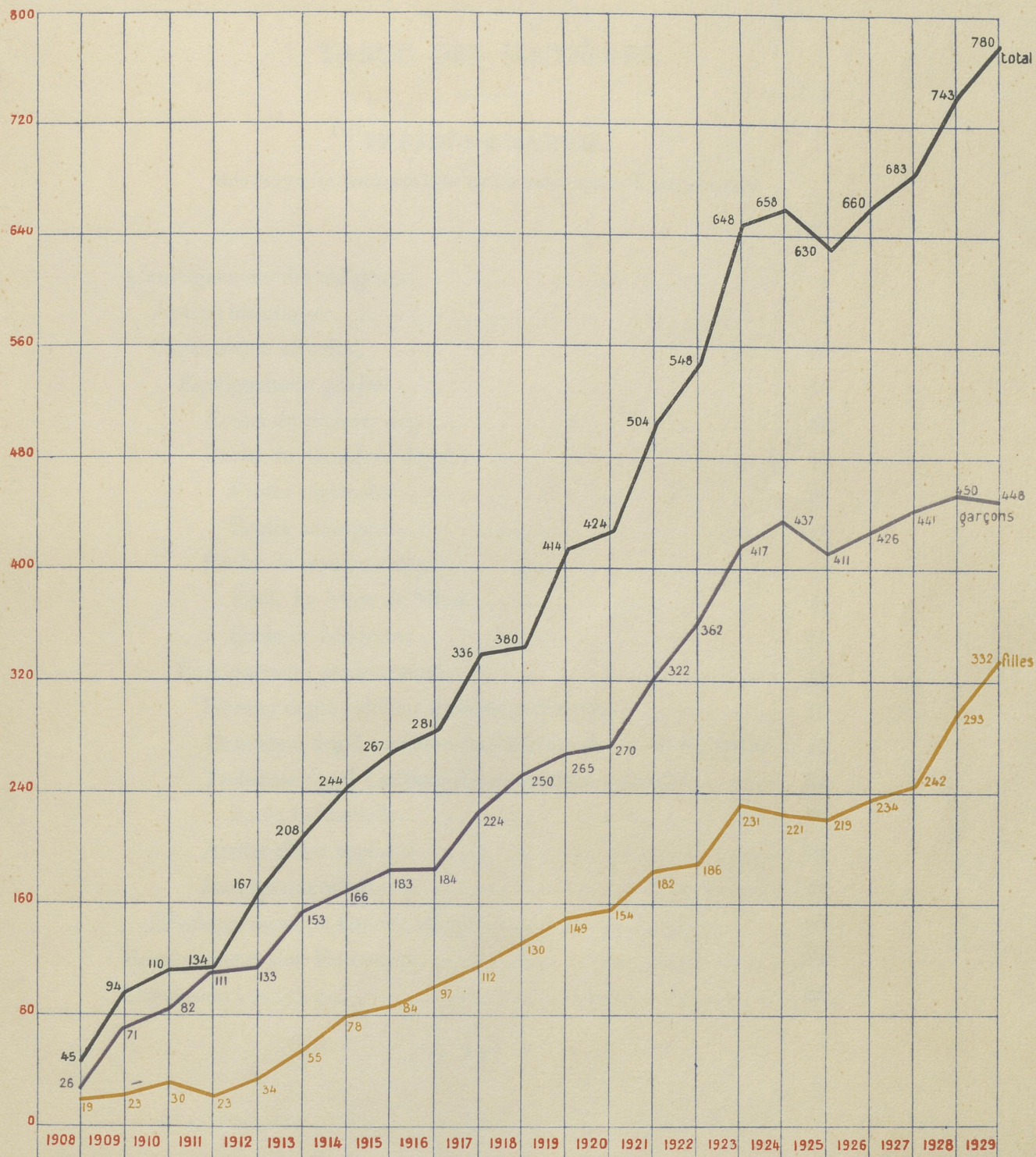


TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT À MADAGASCAR.

	pages.
L'enseignement des indigènes.....	I
Aperçu historique.....	I
Organisation actuelle.....	20
Enseignement général.....	21
Ecoles du premier degré.....	21
Écoles du deuxième degré.....	30
Écoles régionales.....	30
Écoles ménagères.....	37
Écoles du troisième degré.....	42
École Le Myre de Vilers.....	45
École de Médecine.....	51
Enseignement professionnel.....	55
Premier degré : ateliers scolaires provinciaux.....	57
Deuxième degré : sections industrielles des écoles régionales.....	59
Troisième degré : sections d'apprentissage industriel.....	64
École Industrielle.....	67
Atelier d'Art appliqué.....	69
Enseignement agricole.....	72
Développement de l'œuvre scolaire.....	76
Enseignement des Européens.....	82
Conclusion.....	96

DEUXIEME PARTIE.

	pages.
Statistiques	103
Enseignement officiel : écoles	105
Enseignement officiel : élèves	106
Enseignement officiel : personnel	107
Enseignement privé : établissements scolaires, élèves, personnel	108
Graphique : organisation de l'enseignement des indigènes à Madagascar	108
Statistique des élèves inscrits dans les écoles du premier degré	109
Graphiques de l'accroissement des écoles indigènes de 1906 à 1930..	109
Graphiques de l'accroissement de la population scolaire de 1906 à 1930	109
Statistique des écoles réparties par régions & par provinces	110
Carte ethnographique de Madagascar	110
Carte indiquant la répartition des écoles par régions administratives..	110
Enseignement du deuxième degré (enseignement général)	111
Enseignement du troisième degré (enseignement général)	112
Carte des établissements scolaires du deuxième & du troisième degré (enseignement général)	112
Enseignement du deuxième degré (enseignement professionnel)	113
Enseignement du troisième degré (enseignement professionnel)	114
Carte des établissements scolaires d'enseignement professionnel	114
Enseignement des Européens (enseignement primaire & enseignement secondaire)	115
Carte des lycées & des écoles européennes	115
Progression de l'enseignement européen de 1915 à 1930 (graphique).	115
Progression de l'enseignement secondaire de 1908 à 1930 (statistique).	116
Progression de l'enseignement secondaire de 1908 à 1930 (graphique).	116

